

Y-WIERDE

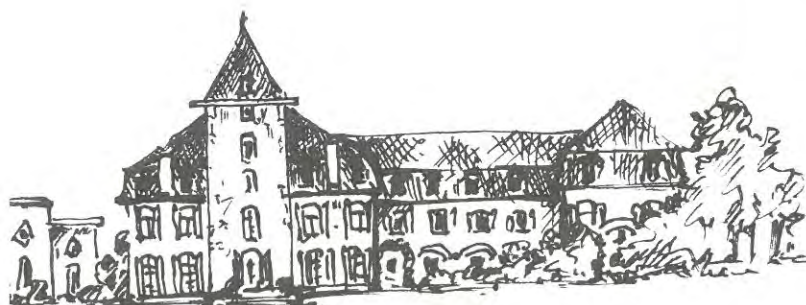
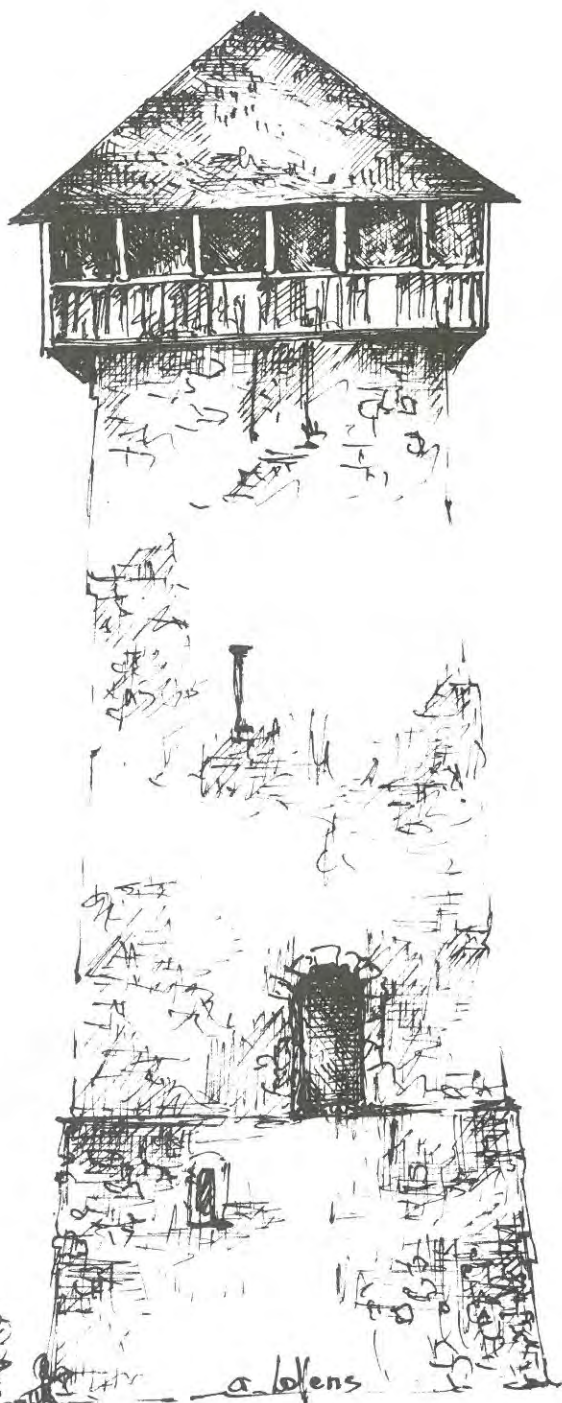


LE CRESAPON



N° 26
Avril 1997

Faits divers
Miss Aurore
Attelages du Tronquoy
Wierde en couleurs en 1850



SOMMAIRE

EDITORIAL	3
IL ETAIT UNE FOIS	
Ah ! La belle époque ! Chapitre huitième : Faits divers Mariages, accidents, processions, inaugurations, des événements qui ponctuent le début du siècle à Andoy.	31
L'école de Wierde. Indigents ou solvables : les élèves Suite et fin de l'histoire commencée dans le numéro précédent.	4
Quand le train passait à Andoy...	
Image de chez nous à l'époque de l'indépendance Une leçon de cartographie et <i>un superbe cadeau :</i> <i>un plan en couleur de votre village en 1850</i>	21 24/25
DES GENS DE CHEZ NOUS	
Miss Aurore Une jeune fille de Wierde élue "Miss Province de Namur". Bravo Aurore !	41
NOTRE VILLAGE	
La passion des attelages du Tronquoy Suite du feuilleton dada; une autre famille André (Anne, Joseph et Julien), vouée à l'amour du cheval. La première, c'était Cathy et Luc, dans le numéro 25.	11
"La bête est toujours là ?" Un bel oiseau a élu domicile sur un pignon wierdois.	46
CE QUI SE PASSE	
La fête du cheval : le lundi de la Pentecôte	30

Cette revue est éditée trois fois par an par l'ASBL Le Crespon. Vous pouvez vous abonner en vous adressant à Marcel Bertrand (tél. 40 02 92). L'abonnement coûte 250 F que vous pouvez verser au 001-2035555-86 de l'ASBL Le Crespon, rue du Perseau 15 à 5100 Wierde.

Les colonnes du Crespon sont ouvertes à tous. Si cela vous intéresse, prenez contact avec l'un des membres du comité de rédaction : Marcel Bertrand, José Bette, Jacqueline Blondiaux, Géo Donnet, Philippe Jacquet.

Recherche et dépouillement des archives : Albert Delvaux

Mise en page : Jacqueline Blondiaux

Compatibilité des ordinateurs incompatibles : Nicolas Pierre dit "Pudding"

Editeur responsable : Géo Donnet, rue du Vieux Fermier 17 à 5100 Wierde

EDITORIAL

Coup d'œil dans le rétroviseur.

Comme toutes les entreprises qui essaient désespérément de se faire connaître pour assurer leur vie et souvent leur survie, le Crespon a demandé fin mars au facteur (en payant hélas ! on n'a plus rien pour rien ! mais l'a-t-on jamais eu ?...) de distribuer dans le village ce que l'on appelle à juste titre mais vilainement un "toutes-boîtes"; une publicité parmi tant d'autres; encombrantes; souvent inutiles; mais nous n'avons pas trouvé de moyen plus simple pour rappeler à tous nos lecteurs potentiellement intéressés combien leur adhésion nous est importante.

Et nous avons profité de l'occasion pour remercier les quelque deux cent cinquante abonnés qui nous sont restés fidèles (avec des variations dans la fidélité...) pendant ces huit années d'existence.

Huit ans ! L'équipe initiale qui a lancé l'affaire en 89 n'en espérait pas tant. Elle a un peu maigri l'équipe primitive. Mais les six acharnés (les noms sont en bas du sommaire) qui continuent à assurer la recherche de documents et d'informations, la rédaction, la mise en page, l'impression, la distribution et la gestion sont bien décidés à fêter au printemps 2000 la parution du (probablement) numéro 35.

Pour 2100 on n'ose pas faire de pronostic !

Nous souhaitons, dans cette publicité, donner une brève synthèse des articles parus dans ces 25 premiers numéros ; en feuilletant le passé, nous avons été étonnés de l'énorme quantité d'informations qui vous ont été proposées sur ce village d'apparence si modeste. Et nous sommes assez fiers du travail accompli (c'est ici que vous applaudissez !).

Nous sommes pourtant bien conscients qu'une revue c'est un peu comme un repas : la cuisinière passe des heures à mijoter des plats qui seront engloutis en quelques minutes par des estomacs distraits.

La différence c'est que l'on peut relire. Monsieur Robin m'a dit qu'il avait fait relire sa collection. En voilà une bonne idée. Je vous conseille vivement de l'imiter et de bien les mettre à l'abri de l'humidité pour que vos arrière-petits-enfants apprennent un jour comment, dans les années 1990, quelques illuminés se sont acharnés à faire survivre la poésie d'un vieux village dévoré par la ville.



Une classe des années 1930 sous la férule de Monsieur Wagner

Cet article est le troisième d'une trilogie dont les deux premiers chapitres ont été publiés dans le numéro précédent (N° 25, décembre 1996) : "Histoire des bâtiments" et "Maîtres et maîtresses"

L'ECOLE DE WIERDE INDIGENTS OU SOLVABLES : LES ELEVES

QUELQUES GRANDES DATES

Décidément, l'ancien régime ne se préoccupait guère de l'éducation de ses jeunes paysans ; évidemment les petits nobles et les petits bourgeois avaient des précepteurs privés mais les enfants du « peuple » étaient abandonnés à la bonne volonté charitable du curé.

Et le curé, eh bien !... il laissait souvent au sacristain le soin de leur apprendre un peu à lire et à calculer et, aux enfants de chœur, à ànonner des bribes de latin pour servir la messe.

L'occupation française, conséquence de la révolution, rompt ce monopole paroissial. Par la loi du 11 floréal de l'an X (1er mai 1802) la commune devient organisatrice de l'enseignement élémentaire. Mais sans obligation et sans budget de l'Etat.

Waterloo nous fait passer sous le régime hollandais ; l'enseignement primaire continue à être assuré par la commune mais la situation financière s'améliore : l'Etat intervient pour assurer une partie (minime) du traitement de l'instituteur, complété par la contribution des élèves payants et de



La classe de Wierde en 1956

Rang avant, de gauche à droite : Yolande Kinet, Danielle Servais, André Damen, Daniel Matagne, Emile Senkiw, Daniel Lorge, Jean-Claude Servais, Michel Scarbotte, Marianne Culot. Rang arrière, de gauche à droite : Lydie Desoper, Marie-Louise Demazy, Maurice Kinet, Désiré Dominé, Guy Gérard, Alfred Senkiw, Gisèle Mathieu, Madeleine Culot.

la commune (pour les indigents). Cela a dû prendre un certain temps puisque Monsieur Polet en 1818 affirme ne recevoir que les quinze florins de la commune pour l'instruction des indigents.

1830. Le gouvernement provisoire réinstaura assez rapidement la liberté d'enseignement mais il faut attendre 1842 pour que Jean-Baptiste Nothomb, ministre de l'Intérieur, présente au parlement un projet de loi organisant l'enseignement primaire. Cette loi imposait à chaque commune l'obligation d'avoir au moins une école primaire et d'y dispenser un enseignement gratuit aux enfants des familles nécessiteuses ; une école privée adoptée peut tenir lieu d'école communale.

Cette loi est votée le 30 août 1842 et c'est par un arrêté royal du 26 mai 1843 qu'est

organisée la gratuité de l'école aux indigents.

Trois autres lois, en 1879, en 1884 et en 1895 rythment le tempo de la guerre scolaire entre les libéraux et les catholiques. Enfin, la loi scolaire votée le 19 mai 1914 impose l'OBLIGATION de donner aux enfants une instruction convenable de 6 à 14 ans et accorde la GRATUITE à tous les enfants en âge d'école.

C'est évidemment la loi la plus importante de l'histoire de l'école, qui introduit un régime encore en vigueur aujourd'hui (avec quelques nuances...). Mais ce régime ne pourra s'appliquer immédiatement : la guerre l'en empêche. Et ce n'est qu'au début des années 20 que (presque) tous les petits Belges prennent le chemin de l'école primaire. La guerre scolaire, apaisée entre

les deux vraies guerres, se rallume en 1948 pour s'éteindre avec la loi du 29 mai 1959, celle du Pacte Scolaire.

Chacun sait les développements des batailles récentes ; d'idéologique la guerre scolaire est devenue économique...

POPULATION SCOLAIRE

Au début du 18ème siècle la situation est simple, révélée par une note datée de 1707 : « *Le marguillier ne tient pas l'école parce que les parents négligent d'y envoyer leurs enfants.* » Cela semble s'améliorer plus tard puisque le curé, en 1784, estime nécessaire de déménager l'école, d'un local jugé inconfortable, dans la tour de l'église. Inconfortable, peut-être à cause du nombre d'enfants !

La première indication de population scolaire apparaît dans le rapport de M. Polet : 65 élèves pendant l'hiver 1818. Il ne retient que ce nombre parce que, l'été, sa classe est fortement réduite ; les travaux des champs requièrent toute la main d'œuvre disponible et les enfants ont bien autre chose à faire qu'aller s'asseoir sur les bancs d'une école.

C'est ainsi que pendant l'été 1825, ils ne sont que 15 (7 garçons et 8 filles) alors que janvier 1826 en voit 49 (23 garçons et 26 filles).

On imagine mal que ces enfants puissent apprendre autre chose, dans ces conditions de discontinuité, que des rudiments de lecture et de calcul.

Le 14 juin 1846 on recense 38 inscrits (22 garçons et 16 filles).

Le 31 décembre 1848 Monsieur Bomal, à l'occasion d'un rapport sur le mobilier, signale 76 élèves (50 garçons et 26 filles). Remarque révélatrice : 25 (20 garçons et 5 filles) « écrivent sur le papier » et jouissent donc de bancs-pupitres alors que les 51 autres sont bêtement assis sur des bancs simples.

Les archives ne nous révèlent ainsi que quelques indications éparses sur la population scolaire. De 1848 à 1904, nous n'avons pas retrouvé d'information précise de fréquentation hormis les listes d'élèves indigents dont nous parlerons plus loin.

Le 5 février 1904, 49 inscrits, 36 présents. Ces nombres sont pour le 20 mai 1904 : 50 et 48 ;

pour le 21 mars 1905, 60 et 45 ; pour le 6 mai : 60 et 55 ; le 7 avril 1910, 48 et 44 ; le 7 juin : 43 et 37 ; le 13 novembre 1911, 43 et 40 ; le 11 juillet 51 et 50 ; le 30 janvier 1913, 44 et 37.

On pourrait tirer de ces quelques chiffres deux conclusions : à cette époque (la belle...) la classe de Wierde est nombreuse et elle montre une meilleure stabilité au long de l'année qu'au siècle précédent.

En 1918 (le 19 août) l'école compte 28 élèves (14 garçons et 14 filles). On signale à cette date un budget de 55 francs pour les travaux d'aiguille !

SEPARATION DES SEXES

En 1861, le gouverneur de Namur est fort soucieux de la moralité des enfants de Wierde. Il souhaite que les garçons soient séparés des filles (et inversement) dès l'âge de 8 ans.

« *Lettre du Commissaire d'Arrondissement. J'ai transmis à M. le Gouverneur la délibération par laquelle le conseil communal sollicite l'autorisation de nommer la demoiselle Baijot de l'ordre des filles de Marie de Pesche, aux fonctions d'institutrice primaire pour la section d'Andoy, en remplacement de la demoiselle Droyer démissionnaire.* »

Ce haut fonctionnaire autorise la Delle Baijot à tenir cette école jusqu'au 1er septembre 1862 sous la condition que dès l'âge de huit ans les garçons de la section d'Andoy seront envoyés à l'école primaire de Wierde et que dès le même âge les filles

de cette dernière section fréquentent l'école d'Andoy.

Cet arrangement peut très facilement se faire, vu que ces deux localités sont assez agglomérées et ne sont distantes l'une de l'autre que de 1600 à 1800 mètres.

Le 1er septembre prochain, il sera statué définitivement sur la demande du conseil communal. En attendant M. le Gouverneur désire que ce collège prenne les mesures nécessaires pour faire construire une maison d'école à Andoy, ou qu'il fasse des démarches pour que le local actuel soit donné à la commune ou qu'il lui soit loué pour un long terme. »

Mais cet ukase ne semble guère respecté puisque deux ans plus tard (octobre 1863) Monsieur le Gouverneur se plaint en ces termes au Commissaire d'Arrondissement :

« *J'ai l'honneur de vous informer qu'il résulte des renseignements qui m'ont été fournis, que, contrairement à ma dépêche du 3 8bre 1861, quatre garçons indigents de la section d'Andoy, fréquentent seulement l'école de Wierde et que deux filles de cette dernière suivent les cours de celle d'Andoy.*

Je vous prie de demander à l'Administration communale de vous faire connaître les motifs pour lesquels elle ne s'est pas conformée jusqu'à ce jour à cette dépêche et de vous informer en même temps des résultats de ses démarches qu'elle a dû faire pour que le local actuel de la section d'Andoy soit donné à la commune ou qu'il lui soit loué gratuitement pour un long terme.

J'attendrai sa réponse avant de prendre une décision sur la délibération du conseil communal du 29 8bre 1862, tendante à nommer la Dame Baijot, religieuse de Pesche, aux fonctions d'Institutrice pour la section d'Andoy. »

Les souhaits du gouverneur resteront lettre morte. L'école des filles (en fait mixte) d'Andoy restera propriété des de Moreau et

les petits garçons d'Andoy ne croiseront pas sur le chemin du Grand Bon Dieu les petites filles de Wierde en route pour l'école.

L'école de Wierde restera mixte ; la preuve en est donnée par l'existence, avant 1880, d'une maîtresse de couture... pour les filles.

Autre preuve apparaissant dans le compte rendu du conseil communal du 20 décembre 1875 (cité plus haut) : « *les garçons d'Andoy qui ont fait leur première communion sont seuls tenus de fréquenter l'école de Wierde...* » (il s'agissait alors de la communion solennelle, vers 12 ans).

SOLVABLES ET INDIGENTS

Cela semble si naturel aujourd'hui que l'enseignement soit gratuit (ou presque...), qu'il est difficile d'imaginer que nos grands-pères devaient payer pour aller à l'école.

A ceux qui ne pouvaient se permettre ce luxe, la société compatissante offrait l'aumône de l'éducation, sur les deniers du curé (charité paroissiale) ou du bureau de bienfaisance (charité publique). Il s'agissait d'abord d'une rente imposée à un notable, comme les huit mesures d'épeautre payées en 1814 par Monsieur Deferrare. Puis c'est devenu un droit : l'arrêté royal de 1843 impose aux communes d'assurer gratuitement l'instruction des « indigents ». Remarquons que les enfants ne sont toujours pas obligés d'aller à l'école et que cette loi les répartit officiellement en deux catégories : les élèves indigents et les élèves « pour payer ».

Dès 1843 l'administration communale ouvre un « registre d'inscription des enfants pauvres pour recevoir l'instruction gratuitement à l'école de Wierde ». Cette année-là on y inscrit 77 enfants, 48 garçons et 29 filles, répartis ainsi entre les trois hameaux : Wierde 20, Sart-Bernard 24 et Andoy 33.

En 1844 sur les 129 enfants recensés il y a 74 indigents et 55 « pour payer ». Mais nous ne savons pas pour cette époque quel est le critère qui sépare les deux catégories ; on

note seulement que la contribution mensuelle de chaque élève solvable est de un franc. En guise de contribution à une étude sociologique éventuelle, les données correspondant aux années 1865 à 1891 sont publiées en annexe.

Le système des rétributions scolaires s'avère à l'usage assez compliqué. Il apparaît, à la lecture d'une délibération du Conseil Provincial que cette rétribution varie en fonction du niveau de l'élève (la division). C'est un document qu'il nous semble utile de laisser à la postérité.

« Règlement des écoles (30 juillet 1865)
Revu notre délibération du 20 7bre 1856, approuvée par la Députation permanente du conseil provincial de Namur le 16 8bre suivant.

Considérant que des réclamations s'élèvent périodiquement depuis la mise en vigueur des articles repris à ladite délibération.

Que les rétributions scolaires, trop élevées, privent parfois des pères de famille de laisser fréquenter l'école par des enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 14 ans.

Considérant également que les paiements variés d'après la division des élèves, occasionnent de grandes erreurs de la part des instituteurs, qui, pour jouir des rémunérations fixées à 10 francs, portent dans leurs listes trimestrielles, à la première division des élèves qui sont reconnus d'une instruction beaucoup trop superficielle.

Arrête :

Le règlement susdit est remplacé par les dispositions suivantes :

Art. 1. Les rétributions pour l'année scolaire et sans distinction d'âge, sont fixées à sept francs, il y a lieu à faire une réduction pour le cas où l'enfant ne fréquentera pas l'école pour cause de maladie constatée par le médecin ou de changement de domicile, pour lors le mois commencé est dû intégralement.

Art 2. Toutes les rétributions scolaires sont perçues par le receveur communal

moyennant une remise de cinq pour cent. Elles sont payables anticipativement et par semestre au 1er 8bre et au 1er Avril. Les enfants qui se présenteront dans le courant de l'année scolaire devront la rétribution comme s'ils s'étaient présentés au 1er 8bre à moins qu'ils ne justifient des motifs indiqués à l'art 1er. Auquel cas il leur sera fait remise, pour chaque mois de retard, du onzième de la rétribution annuelle.

Les deux paiements seront égaux.

Art 3, Les instituteurs continueront à remettre dans les huit premiers jours de chaque trimestre, au collège échevinal les états dont fait mention l'ordonnance de la Députation permanente en date du 19 7bre 1860 un.

Art. 4. Aucun élève ne sera admis ou gardé à l'école s'il ne justifie du paiement exigé. L'instituteur est responsable sur ses émoluments des pertes que ferait la commune par suite de l'inobservance de cette disposition.

Art. 5 Le présent règlement sera exécutoire à partir du 1er 8bre prochain. »

Admirez surtout la rigueur de l'article 4 qui rend l'instituteur responsable ; Monsieur Bomal en a souffert rétrospectivement. Remarquez aussi la rouerie de certains instituteurs qui trichent sur le niveau des élèves.

En 1895, l'instruction gratuite est accordée aux enfants des contribuables « qui paient en principal et en additionnels au profit de l'Etat, dans les communes en dessous de 5000 habitants, moins de dix francs. » Il est malaisé de dire ce que représente cette somme de nos jours. Mais le seuil de pauvreté ainsi défini semble très bas. Et le nombre élevé d'enfants repris sur les registres semble indiquer qu'une partie importante des familles du village n'était vraiment pas très riche. Pour les amateurs de données démographiques un extrait de registre pour les années 1895 à 1911 est publié en annexe.

Géo Donnet.

Registre ouvert par le Collège des Bourgmestre et Echevins de la commune de Wierde en exécution de l'article 4 de l'arrêté royal du 26 mai 1843, et destiné à l'inscription des demandes formées par les habitants de la commune, tendantes à obtenir l'instruction gratuite en faveur de leurs enfants ou pupilles, du sexe masculin et du sexe féminin.

ANNEE	GARÇONS	FILLES	TOTAL
1865	65	73	138
1860	66	79	145
1867	65	73	138
1868	77	61	138
1869	66	62	128
1870	75	68	143
1871(*)	50	40	90
1872	52	37	89
1873	53	40	93
1874	54	39	93
1875	58	42	100
1876	60	39	99
1877	57	35	92
1878	51	32	83

(*) Sart-Bernard devient indépendant.

ANNEE	GARÇONS	FILLES	TOTAL
1879	47	37	84
1880	53	34	87
1881	62	34	96
1882	60	40	100
1883	62	57	119
1884	62	68	130
1885	56	65	121
1886	59	63	122
1887	61	37	128
1888	62	60	122
1889	62	70	132
1890	63	70	133
1891	65	70	133

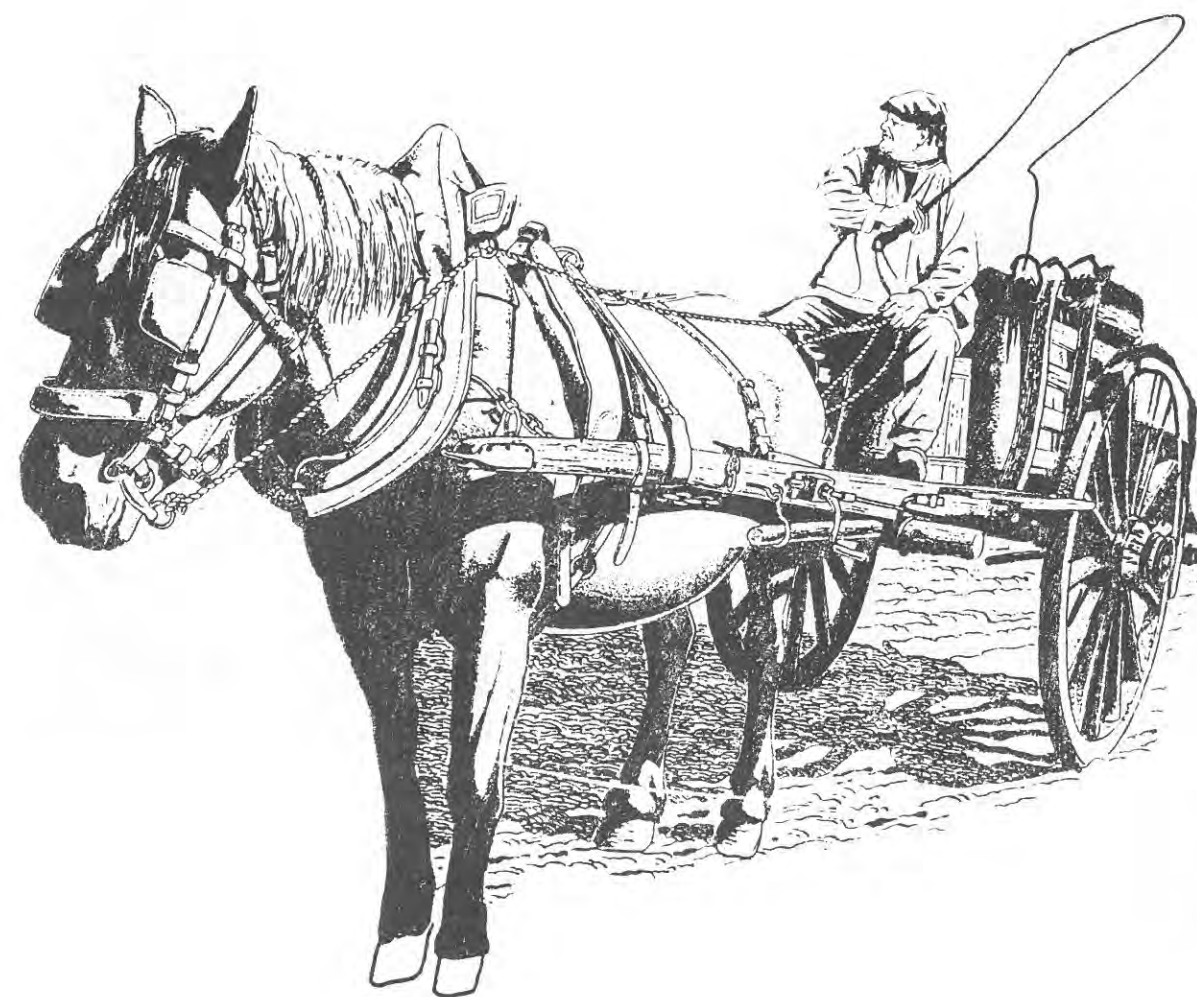
Loi scolaire, article 3, 2e alinéa : On droit à l'instruction gratuite pour leurs enfants, ceux qui paient en principal et en additionnels au profit de l'Etat : dans les communes en dessous de 5.000 habitants, moins de 10 francs.

ECOLE	WIERDE COMMUNALE			ANDOY ADOPTEE			ANDOY COMMUNALE
	G	F	TOTAL	G	F	TOTAL	GARÇONS
ANNEES (*)							
1895	27	28	55	38	28	66	
1896	25	25	50	38	28	66	
1897	33	25	58	30	33	63	
1898	22	9	31	31	30	61	
1899	21	6	27	19	26	45	
1900	22	9	31	19	26	45	
1901	21	6	27	18	30	4	
1902	26	6	32	28	32	60	
1903	35	7	42	20	39	59	
1904	38	7	45	21	27	48	
1905	31	6	37	26	27	53	
1906	?	?	?	?	?	?	
1907	?	?	?	?	?	?	
1908	18	13	31	-	26	26	29
1909	20	17	37	-	28	28	30
1910	13	9	22	-	28	28	26

(*) Années scolaires. Ex. : 1895 = année scolaire 1895-1896.

G = Garçons ; F = Filles

Andoy adoptée = école tenue par les soeurs.



LA PASSION DES ATTELAGES DU TRONQUOY

Nous allons découvrir tout au long de cet article, une famille entièrement vouée à l'amour du cheval : **Anne et Joseph André**, sans oublier leur fils **Julien**¹, lui-même s'étant engagé sur les traces de ses parents.

Côté jardin : l'attelage et toutes les contraintes pour devenir un bon meneur.

Côté cour : un artiste qui confectionne des voitures hippomobiles dans les règles de l'art.

Pour ceux qui prendraient en cours la lecture de cet article, nous leur conseillons de se reporter au n° 25 de décembre 1996 du Crespon, où nous avons traité le thème du cheval de trait : une tradition profondément wierdoise.

¹ Lire l'article que Julien a écrit : « Moi, fils de maréchal-ferrant »



WIERDE, LA BUCOLIQUE

Si vous débarquez à Wierde avec l'intime espoir d'avaler un bon bol d'air pur, vous prendrez la route d'Arville et là, vous découvrirez au-delà des bruits de l'autoroute, une vaste étendue de champs, de prairies, de bois et de vallées où ça et là, sont parsemées quelques fermettes dont celle de Anne et Joseph André.

Joseph André

C'est un véritable personnage que cet artiste à la stature imposante. En effet, c'est avec une âme d'indépendant, doublée d'un technicien de l'art de la maréchalerie qu'il règne en poète tranquille.

Né à Wierde en 1950, Joseph a comme la plupart des garçons et des filles du coin, fréquenté l'école de Wierde que dirigeait Madame Peeters.

Son père, magasinier, avait quelques bêtes. Joseph faisait partie d'une grosse famille de 6 enfants.

C'est tout naturellement qu'il s'orienta vers des études de mécanique vu que son père possédait dans la ferme familiale, quelques charrettes : il était plus économique de réparer soi-même ces véhicules que d'avoir recours à un spécialiste. Ensuite, il poursuivit sa formation en fréquentant l'école de la maréchalerie à Anderlecht - la seule reconnue officiellement en Belgique.

Dans la contrée, un homme fit énormément en faveur de la race chevaline : **Albert Monmart**. Celui-ci entraîna beaucoup de monde dans les chevaux : c'est ainsi que Joseph prit goût au monde équestre.

Il fallait un forgeron pour ferrer les chevaux. Et ceux-ci devaient être ferrés toutes les six semaines. Alors le travail ne manqua pas vu qu'à Wierde, beaucoup de personnes possédaient un ou deux chevaux. S'il y avait des chevaux, il fallut aussi utiliser des chariots, des charrettes... C'est ainsi que de fil en aiguille, Joseph se spécialisa dans la construction de voitures hippomobiles.

Il créa aussi une **école de maréchalerie**. Il reçoit à la fois quatre élèves, le soir de 19 h.

à 21 h., pour leur apprendre les rudiments du métier de forgeron et de la ferronnerie. C'est ainsi qu'ils peuvent aussi bien forger un fer à cheval que monter une barrière sophistiquée.

J'ai pu voir le travail de son fils Julien qui à va avoir douze ans, peut forger des lettres de l'alphabet afin de constituer le nom de chacun de ses chevaux : *Lisette, Noisette, Champagne, Purdey, Stella...*

Mais petit à petit, les activités de la famille André se sont développées et c'est tout naturellement que Joseph a voulu s'entourer

de plus de sécurité afin d'« être dans les règles » et a fondé avec quelques amis, amoureux du cheval comme lui, une A.S.B.L. différente de celle de « *L'attelage du Tronquoy* »: ils la baptiseront « *Les attelages du Tronquoy* » pour rester dans la lignée de l'entreprise familiale.



Moi, fils de maréchal-ferrant !

Mon père est maréchal-ferrant. Il exerce ce métier depuis une vingtaine d'années. Le week-end, notre loisir est d'atteler nos deux chevaux de trait brabançons et de partir sur les chemins de terre. Nos chevaux peuvent parcourir plus ou moins 20 km. sur une journée. Nous participons aussi à des activités diverses comme des brocantes, des marchés et des promenades.

Nous nous déplaçons alors en camion.

Mon père a un atelier où il forge des fers pour les chevaux. Là aussi, il donne des cours de maréchalerie pour ceux qui veulent apprendre le métier.

C'est dans cet atelier que moi aussi, j'ai commencé à apprendre à chauffer le fer et à lui faire prendre la forme que je veux. J'arrive à faire les noms des chevaux en fer forgé pour ensuite les placer sur la porte de leur box.

Mon père construit des voitures hippomobiles et toutes sortes de décorations en fer forgé.

Julien ANDRE
12 ans

C'est ainsi que diverses manifestations sont organisées tout au long de l'année par l'A.S.B.L : un concours d'attelage qui se déroulera le **20 juillet 1997**. Ce concours tient compte des catégories : ce sera un circuit au trot pour cheval d'attelage et cheval monté. Cette compétition sera jumelée avec un rallye touristique dans la région. A ce propos, les informations utiles pour répondre aux énigmes posées seront puisées pour la plupart dans nos éditions du « Crespon » parues à ce jour. Ce rallye se fera sur dix kilomètres en allure libre sous forme de promenade afin de découvrir les beaux coins si riches en nature et en histoire de notre campagne wierdoise.



Ensuite, la **Saint-Hubert** qui, cette année, aura lieu le **19 octobre 1997** avec bénédiction des chevaux et autres animaux, suivie de balades dans la campagne environnante. Comme chaque année, pour respecter une vieille tradition, ce sera l'occasion pour bon nombre de passionnés de la nature de se retrouver et même de festoyer.

Anne

L'épouse de Joseph, Anne, a elle-même le virus du cheval. Elle s'est orientée vers l'apprentissage et l'enseignement de

l'attelage. Elle a passé avec brio et succès, l'examen du brevet d'attelage, 1er degré, de la Fédération Francophone d'Equitation (F.F.E) dont **Monsieur BRASSEUR²** est juge aux examens.

C'est ainsi qu'elle pratique le débouillage qui consiste à écoler un jeune cheval à se familiariser avec l'attelage. C'est aussi une forme de dressage car pour le commun des mortels dont je suis bien humblement, il semblerait qu'atteler un cheval relèverait de la magie de notre enfance où le cheval à bascule ravissait nos plus tendres années. Que du contraire! Atteler un cheval requiert une certaine technique d'une part pour mener cet attelage mais d'abord et surtout en premier lieu, de dresser son cheval à pouvoir accepter le harnachement. Tout cela, Anne peut le faire et cet apprentissage demande la mise en place d'une méthodologie rigoureuse : d'abord, il y a le travail à pied avec de longues rênes. Le meneur se trouve à l'arrière et guide son cheval. Ensuite, il y a le travail aux brancards sans charrette. Pour cela, il faut l'expérience qui consiste à maîtriser un attelage.

Et Anne de confier :

« L'attelage comporte quelques dangers si l'on n'a pas respecté certaines règles comme posséder un bon cheval car tous ne sont pas doués pour tirer un sulky ou une charrette. Il faut du bon matériel avec de bons freins et une bonne suspension. On peut ainsi limiter au maximum les accidents. Sans oublier une bonne dose de doigté. »

Et de poursuivre :

« Il est encore nécessaire de se faire comprendre du cheval. La voix donne l'impulsion et le fouet remplace les jambes. Un ordre mal donné et vous vous

² Mr Félix-Marie BRASSEUR : champion du monde d'attelage avec quatre chevaux lusitaniens (Portugais)
Ce championnat s'est déroulé à Waregem en 1996

prenez un arbre qui borde joliment votre chemin de campagne. Un animal trop fougueux, trop nerveux vous mènera tout droit au fossé.

Les candidats-meneurs doivent se montrer rigoureux avant d'éprouver un immense plaisir à la balade. »

C'est tout cela qu'Anne apprend aux enfants et aux adultes qui fréquentent le week-end
« Les attelages du Tronquoy ».

Le débouillage du cheval d'attelage

Choix du cheval

Si le choix du cheval en vue de son débouillage est capital, son éducation en est une étape des plus importantes. Quel que soit le modèle retenu, il faudra veiller à choisir un animal suffisamment confiant et domestiqué.

En quelques mots, ce cheval devra être habitué aux contacts de l'homme et aux manipulations journalières; il restera paisiblement à l'attache, donnera parfaitement ses pieds et se laissera panser sans rechigner, même aux endroits les plus sensibles.

Mis en confiance dans le calme, le jeune cheval sera promené au licol dans un lieu familier et clos d'abord, dans la circulation ensuite. On profitera de ces promenades pour lui apprendre les arrêts et la mise en marche à l'aide d'ordres simples souvent répétés. Il vivra à proximité de la voiture afin qu'il s'accoutume à sa vue.

Le débouillage

Le débouillage comportera plusieurs étapes, allant du simple au compliqué; chacune d'elles devra être parfaitement assimilée avant que l'on aborde la suivante.

1. Travail avec une paire de longues au pas et au trot avec beaucoup d'arrêts et de chan-

gements de mains.

2. Travail aux longues rênes. On apprend au cheval, à marcher tout droit, à changer de direction, à stopper et à reculer grâce aux actions de mains, à la voix et au fouet. D'abord au pas afin de ne pas créer de désordre et dans un second temps, cela pourra se pratiquer à l'extérieur afin de familiariser le cheval à son environnement.

3. Préparation à la traction.

La traction d'un véhicule hippomobile demande de la part du cheval, un effort musculaire particulier auquel il est bon de le préparer. Pour ce faire, l'utilisation d'une bricole et de traits sont nécessaires.

Ce n'est qu'une fois ces étapes franchies, qu'il sera nécessaire de familiariser notre équidé au restant du harnais.

Accoutumance aux brancards

Les brancards ou le timon d'une voiture sont des éléments rigides qui limitent les déplacements latéraux du cheval. Pour éviter ruades et défenses, on habituera ce dernier à être encadré par les brancards et surtout à tourner avec un déplacement minimum des hanches. Pour ce faire, on utilisera avantageusement deux tubes de plastique non cassant, longs de 3 m. environ.

On présentera ces tuyaux au cheval et, sans brusquerie, on viendra les fixer à la sellette, en les faisant passer dans les anneaux porte-brancards. On marchera ainsi, au pas, en redoublant de prudence dans les tournants.

Accoutumance au reculement

Le cheval d'attelage, accoutumé à tirer une charge et limité dans ses déplacements latéraux, devra aussi pouvoir ralentir la voiture en la retenant avec son arrière-main. Pour ce faire, deux aides sont nécessaires. Ils se tiennent de part et d'autre de la barre de reculement et tirent simultanément les

courroies vers l'avant. Ce petit exercice se fait à l'arrêt et au pas.

Ensuite, quand cet écolage sera terminé, viendra le temps de la mise à la voiture : étape très importante.

Si le cheval n'y est pas encore habitué, il faudra la lui présenter sous tous les angles, à l'arrêt, en mouvement et même sur différents types de revêtements routiers pour qu'il ne s'effraie pas.

Le harnais

Il semble intéressant, à ce stade, de parler du harnais et du type de véhicule à utiliser pour le dressage du cheval. Le matériel doit avant tout, être fiable, c'est-à-dire solide et pratique à la fois.

Il faut donc étudier les différentes parties du harnais. Une bonne connaissance permet de seller et de harnacher un cheval très rapidement car il y a un ordre logique à respecter pour la mise en place du harnais. Il faut donc pouvoir citer instantanément,

n'importe quel élément sans la moindre hésitation.

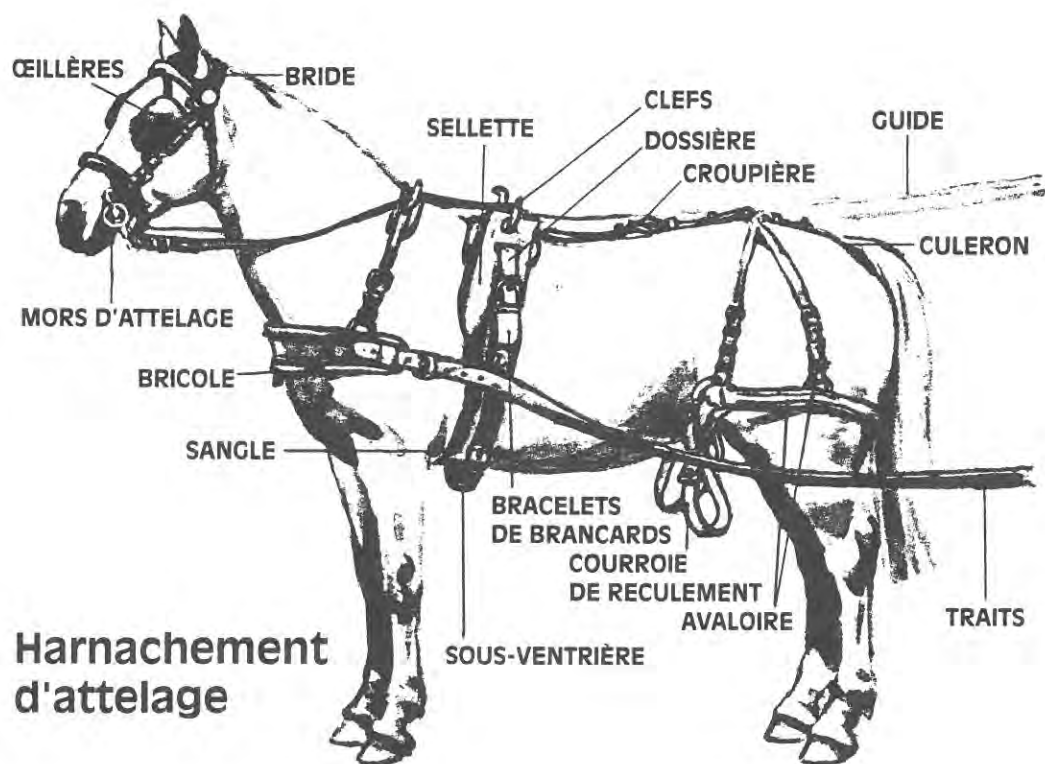
Lors d'un concours, l'inspection du harnais revêt une importance capitale. Il y a d'abord la présentation fonctionnelle : la moindre déficience entraîne l'ajournement du candidat car cela permet d'éviter pas mal d'accidents.

Le juge apprécie l'ensemble, d'un coup d'oeil et le tout doit être harmonieux. Il faut être minutieux même après le concours car le moindre détail a son importance. Il y va du bien-être du cheval lui-même, et pour l'amoureux du cheval, c'est un point indispensable.

Les chevaux

Lors d'une visite avec les propriétaires, dans les écuries, nous avons vu combien ces pensionnaires étaient bien traités.

Nous avons ainsi découvert deux brabançonnaises : Lisette et Noisette. Un Ardennais: Champagne, un bien sympathique poulain. Deux chevaux de selle (demi-



Harnachement d'attelage

sang belge) dont une est spécialisée pour l'attelage : Purdey et l'autre : Stella. Pour les cours avec les petits, il y a trois poneys attelés.

Tout ce petit monde vivant au rythme de la famille André.

La voiture hippomobile

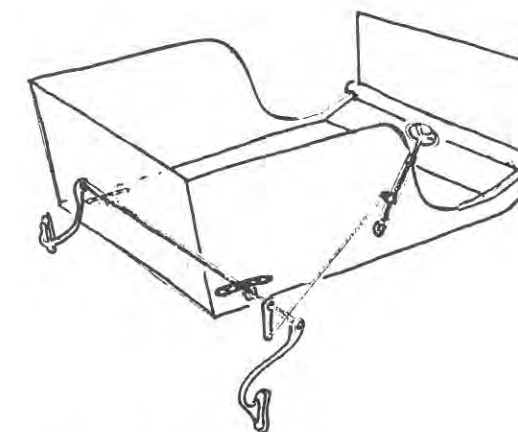
Si monter se fait dans une relation entre le cavalier et le cheval, atteler demande une responsabilité qui s'adresse à plusieurs dont le meneur et les passagers.

C'est pourquoi une qualité toute particulière de la voiture d'attelage doit être atteinte tant au point de vue de la fiabilité que du confort.

Depuis un certain temps, Joseph s'est lancé dans la fabrication et le montage de ses voitures hippomobiles. Il les équipe de roues métalliques qu'il fabrique lui-même. Celles-ci sont montées avec des pneumatiques. Les utilisateurs préfèrent le pneumatique car celui-ci est plus amortisseur que la bande de caoutchouc plein qui n'absorbe pas les chocs (pierres, nids de poule...)

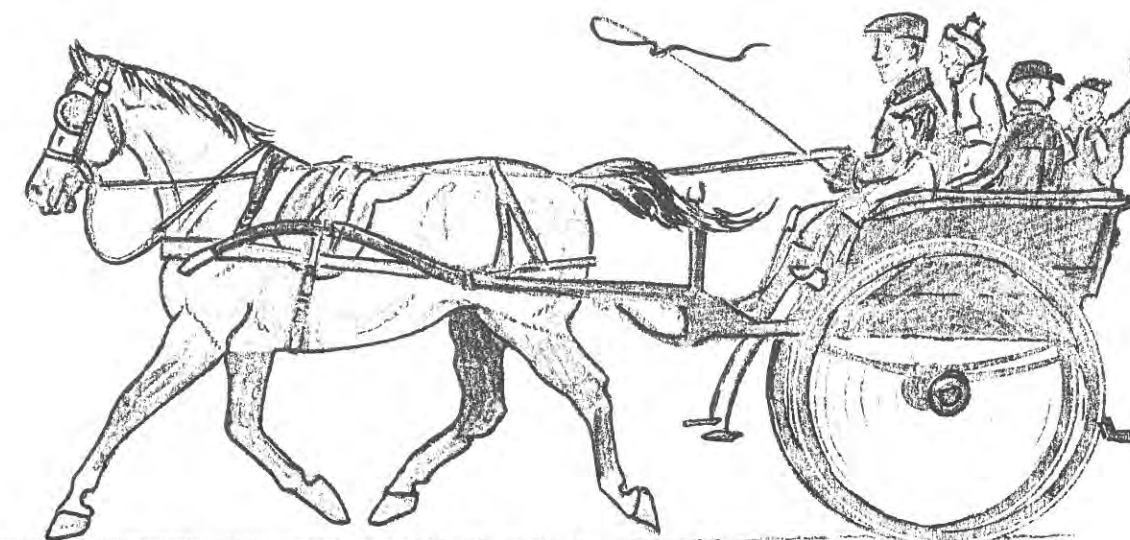
Ses voitures, il les munit également de freins hydrauliques comme les voitures modernes.

Avant, ces freins étaient mécaniques ou à manivelle, ce qui ne permettait pas toute la sécurité voulue : manipulations difficiles et surtout réactions très lentes. Ce système de freinage était muni d'une vis sans fin actionnée par une manivelle. Cela permettait de serrer progressivement deux sabots de fer à semelles de bois contre le bandage des roues.

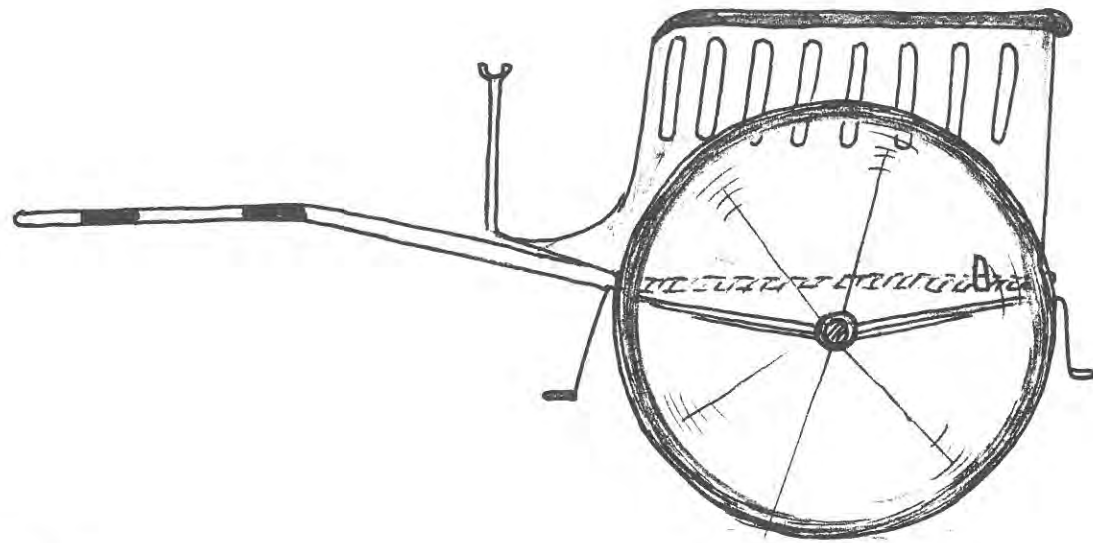


Freins à manivelle

Et pour améliorer le confort des passagers, Joseph a remplacé les deux ressorts fixés à l'aide de mains de ressorts à l'avant et de jumelles à l'arrière par des amortisseurs hydrauliques. Ces ressorts, composés de plusieurs lames pouvaient être simples ou doubles. Le problème de la suspension s'en trouve agréablement amélioré.



Améliorer le confort des passagers



Charrette anglaise

Comme le cheval ne peut tirer que son poids, il faut construire une voiture hippomobile en fonction de ce critère.

La catégorie du cheval a son importance aussi. Plus le cheval est robuste, plus il pourra tirer une charge importante.

Le cheval de trait pourra tirer jusqu'à 1 tonne; celui de selle, plus ou moins une demi-tonne; et le poney, moins de 250 kg.

Mais en général, le poids normal d'une voiture sera de 300 kg. Elle est trop légère si elle pèse moins de 200 kg.

Pour un attelage de quatre chevaux, on pourra aller jusqu'à 600 kg.

Sortes de voitures

Il existe de nombreux modèles de voitures à deux roues.

La plus courante est la **charrette anglaise**. C'est un véhicule possédant des roues d'assez grand diamètre et permettant d'atteler agréablement un cheval pour se promener.

Le **cabriolet** est une voiture à capote mobile, très bien suspendue et comportant deux places.

Outre ces deux voitures très connues, on peut citer à titre d'information, le **tilbury**, le

buggy, le **tonneau**, le **dog-cart**, le **pill-box**, le **tandem-cart**...

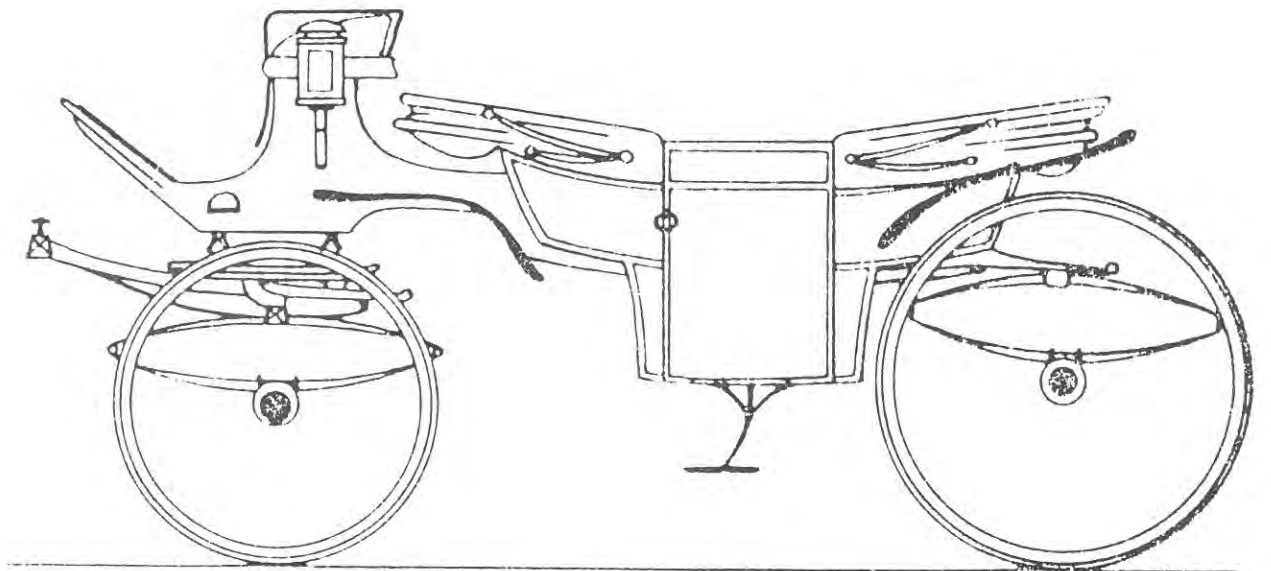
On citera également la **dresseuse** ou la **trotteuse** qui sont des voitures légères, mais solides, servant au dressage des chevaux, à l'entraînement et à la promenade.

Les voitures à quatre roues sont plus généralement utilisées pour les attelages à deux chevaux; cependant, on attelle souvent aussi un seul cheval à une voiture à quatre roues.

On connaît de très nombreux modèles de voitures à quatre roues, avec des variantes soulevant quelquefois des litiges à propos de leurs appellations. Les principaux véhicules à quatre roues sont les suivants :

Le **break** est une voiture ouverte, autrefois utilisée à la campagne, et permettant de transporter quatre, six ou davantage de personnes sur deux sièges latéraux; le siège du meneur et de son aide est généralement surélevé à l'avant. On citera également le **phaéton**, le **dog-cart**, la **jardinière**...

La **calèche** est un véhicule élégant comportant une seule capote mobile à soufflet. Il y a quatre places, deux portières latérales, et le siège pour le cocher est suspendu. Il y en a bien d'autres comme les voitures de maître fermées : le **berline**, le **coupé**,...



Landau carré

Maréchalerie

Si nous avons parlé surtout des activités de la famille André au niveau des attelages, il reste à souligner une des occupations principales de Joseph : la maréchalerie.

Autrefois, forgerons, charrons et carrossiers étaient tous maréchaux - ferrants.

Aujourd'hui, le métier de maréchal s'apprend dans des écoles spécialisées.

Joseph a donc ouvert une petite école privée de la maréchalerie. Poser un fer est relativement facile. Bien le poser l'est moins. L'opération demande de l'habileté, mais aussi une grande connaissance du cheval. Car, en parant ses pieds, c'est tout l'équilibre du cheval que le maréchal met en cause. Plus qu'un « chausseur » pour chevaux, il est donc aussi une sorte d'orthopédiste.

Il y a deux manières de travailler : la ferrure « à chaud » et la ferrure « à froid ».

La ferrure à chaud consiste à placer les fers au feu jusqu'à ce qu'ils soient rouges. Un à un, le maréchal les met alors quelques secondes en contact direct avec le bas de la muraille des sabots. Lorsqu'il les enlève, il peut juger aux marques qu'ils ont laissées

s'ils s'ajustent bien au pied. Il fait alors les rectifications nécessaires.

L'opération semble horrible et dégage une forte odeur, mais elle est tout à fait indolore, car le sabot est constitué de cellules mortes, comme nos ongles.

Lorsque le maréchal arrive au stade où le fer s'ajuste correctement au pied du cheval, il le plonge dans un seau d'eau pour le refroidir.

Pour ferrer à froid, le maréchal adapte le fer au sabot au seul moyen de la râpe, avant de les brocher.

Le second aspect des occupations de Joseph est la construction de voitures hippomobiles. Il allie le métier de forgeron à celui de mécanicien pour fabriquer de a à z chacune des voitures qui lui sont commandées.

Alors,...

moyeu, essieu,
coquille, goupille,
plancher, palonnier,
charrette ou cuvette...

n'ont plus de secret pour lui. Il en connaît la moindre spécificité. La voiture qu'il construit actuellement montre à ce point combien ce métier est difficile et combien il faut avoir une âme d'artiste pour en régler toutes les lignes.

PETIT CODE

DE L'ATTELAGE

Tombée en désuétude depuis une bonne cinquantaine d'années, la discipline de l'attelage hippomobile connaît en cette fin de XXème siècle, un renouveau certain. Un nombre croissant de véhicules hippomobiles sont en circulation à des fins récréatives, touristiques ou sportives.

Les activités de l'A.S.B.L « Les attelages du Tronquoy » rencontrent bien les aspirations qu'un nombre impressionnant d'adeptes du cheval souligne. C'est pourquoi, à leur intention, nous avons résumé quelques indications concernant la circulation des attelages dans la circulation moderne de l'automobile ou dans les chemins sinueux et tourmentés de nos belles contrées.

Comme beaucoup de meneurs d'aujourd'hui sont arrivés à l'attelage par le chemin de l'équitation, il y a tout d'abord pour eux un nouvel esprit à acquérir : le meneur n'est pas un cavalier mais bien le conducteur d'un véhicule. Son comportement routier doit s'inspirer de celui qui est le sien lorsqu'il conduit son automobile.

Quelques dispositions réglementaires, toutefois, lui sont particulières :

Art. 8.2,4° : Conducteurs.

« L'âge minimal requis est fixé à 16 ans pour les conducteurs de véhicules attelés. »

Art. 53 : Véhicules attelés.

« Un attelage ne peut comporter plus de quatre animaux en file et plus de trois de front. »

Art.55 : Animaux.

« Le conducteur et les convoyeurs doivent constamment se tenir à proximité des animaux et être en état de les maîtriser et d'empêcher qu'ils n'entravent la circulation et ne provoquent d'accidents. »

« Dans les agglomérations, il est interdit de laisser galoper les animaux attelés ou montés. »

Art 68 : Signaux d'interdiction.

Le signal C 13 indique que « l'accès est interdit aux conducteurs de véhicules attelés » et comprend un disque blanc entouré de rouge portant en son centre la silhouette noire d'un véhicule attelé.

Outre ces quelques règles qui sont loin d'être complètes, le conducteur d'attelage doit posséder une notion de la psychologie animale et en particulier, celle du cheval pour leur permettre de déceler et surtout de prévoir ce qui effraie leur compagnon tracteur.

C'est donc aux meneurs qu'il incombe, non seulement de prévoir la frayeur des animaux qu'ils conduisent, mais de mesurer à temps la sottise, l'égoïsme ou tout bêtement la méchanceté humaine... et là, le travail est immense!

Philippe Jacquet

BIBLIOGRAPHIE

LAVAUZELLE, *Manuel d'attelage*, 1987, Fédération Equestre Française

Françoise DEHALLEUX, *Maréchalerie*

Hippo news

La passion du cheval, Ed. Atlas

Adresses utiles :

ASSOCIATION NATIONALE DE
TOURISME EQUESTRE
RUE DU MOULIN 12
1331 ROSIERE

ANNE ET JOSEPH ANDRE
RUE DU TRONQUOY, 78
5100 WIERDE

IMAGE DE CHEZ NOUS A L'EPOQUE DE L'INDEPENDANCE

Cet article s'insère dans une série intitulée "Images de chez nous pour une image de soi" consacrée à l'évolution d'Andoy et de Wierde vue au travers de documents cartographiques. D'autres articles et des reproductions d'anciennes cartes que j'ai recueillies seront publiés dans de prochaines éditions du Crespon.

Si les moyens le permettent, les plus beaux documents cartographiques seront reproduits en couleur, comme cela est déjà le cas pour le plan illustrant ce premier article consacré au visage de notre village dans le paysage de la Belgique devenue indépendante.

Lorsque la Belgique devient indépendante, le document cartographique le plus utilisé est la carte de Ferraris. Cette carte, qui date de la fin du régime autrichien, constitue la première carte topographique de Belgique entièrement levée sur le terrain entre 1771 et 1778.

Ce sont les élèves de l'Ecole de mathématiques du corps d'artillerie des Pays-Bas autrichiens qui effectuent les levés et, pour Andoy et Wierde, c'est en août 1772 que ces artilleurs passent au village pour mener leur opérations. Comme il s'agit d'un événement particulièrement important dans la cartographie du Pays, je prendrai l'occasion d'un prochain article pour en parler dans les colonnes du Crespon.

A l'indépendance, il existe plusieurs versions de la carte de Ferraris. La plus couramment utilisée est une réédition publiée en l'an IV (1796) par Louis Capitaine. En 1831, il y a aussi la publication par Philippe Vandermaelen d'une carte de Belgique d'après Ferraris comportant de nombreuses mises à jour, principalement sur les voies de communications.



Les Géographes sur le terrain
Établissement d'un plan terrier, 1762.

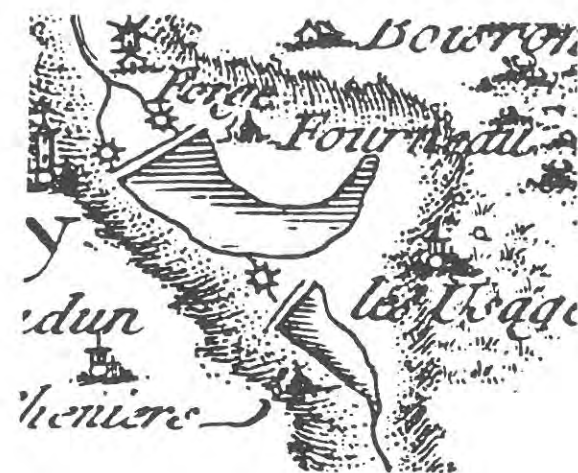
Extrait du "Langage des géographes"

Pour la représentation cartographique d'un territoire restreint comme une ville ou un village, on utilise le terme de "plan" de préférence à "carte" qui couvre un espace géographique plus grand.

Pour la description exacte et détaillée d'un lieu ou d'une région, on utilise le terme de "topographie" alors que la "chorographie" désigne la description d'une partie de la terre, d'un royaume, d'une province.

La carte ou le plan topographique représente un espace géographique avec tout son détail. Tout doit s'y trouver, la moindre colline, un moulin, un chemin creux, les prairies. Les plus détaillées sont les meilleures.

Modèle d'anciennes représentations cartographiques de plans d'eau avec moulins.
Extrait du "Langage des géographes"



Moulin à vent

de pierre



It. XV^e Fr. 1543 Fl. XVII^e Fr. 1722 1756 P.B. 1771

de bois



P.B. 1575, Angl. 1575, 1610, 1673, 1695, Fr. 1627, 1694, 1709, 1721, 1756.

Moulin à eau



Angl. 1432 It. 1547 Fr., Angl. All. Fl. It. Esp. All. All. Fin XVI^e - XVIII^e 1759 1752

Modèles d'anciennes représentations cartographiques de moulins à vent en pierre, en bois et de moulins à eau.

Après les journées de septembre 1830, Jean-Baptiste de Bouge, un cartographe civil issu de l'équipe de Ferraris, propose à l'Administrateur du Comité de l'Intérieur de réaliser une carte administrative de la Belgique par province. Suivant sa proposition, cette carte indiquerait les districts, les cantons de justice de paix et de

milice, les divisions militaires, ecclésiastiques et judiciaires.

Pour le Comité de l'Intérieur, cette proposition est prématurée. Malgré cette réaction, de Bouge précise dans un courrier sa pensée au sujet de son projet:

Plan cadastral réduit de la commune de Wierde terminé le 11 juin 1850.

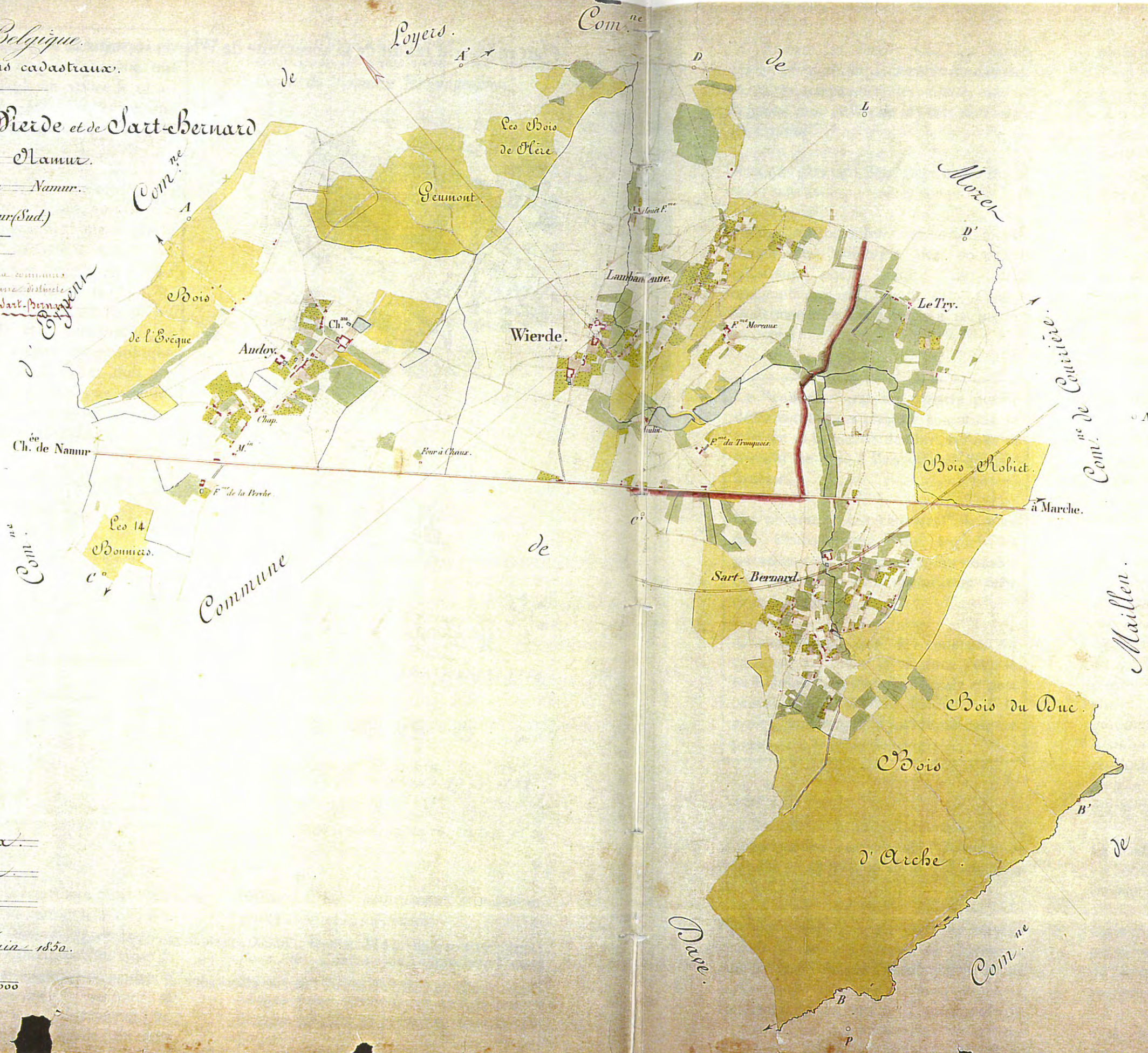
L'original de ce plan est à l'échelle de 1/20.000 sous le format de 54,5 X 35 cm.

Cette reproduction est publiée avec l'aimable autorisation de l'Institut Géographique National.

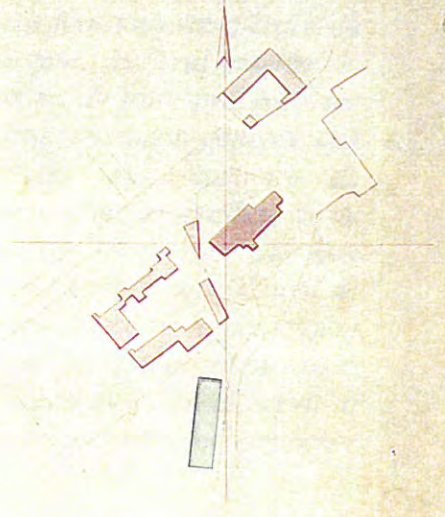
Carte de Belgique.
Réduction des plans cadastraux.

Communes de Wierde et de Sart-Bernard
Province de Namur.
Arrondissement de Namur.
Canton de Namur (Sud.)
N.º

Sart-Bernard, hameau de la commune de Wierde, a été érigé en commune distincte le 27 Mai 1870, sous le nom de Sart-Bernard.



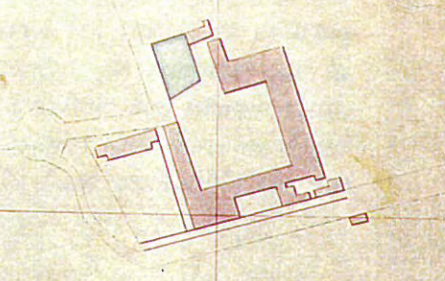
Eglise de la commune et les alentours
à l'échelle de 1/300



Eglise de Sart-Bernard.



Château d'Andoy.



Vérification.

AB	0.22	AB'	0.00
CD	0.00	CD'	0.00
MN	0.40		
LP	0.50		

Réduit par M. de Waha.
Dessiné par M. Muzon.
Ecritures par M. Hackel.

Terminé le 11 Juin 1850.

Echelle de 1/20,000

Du et vérifié le 12 Juin 1850
Le chef de la section.

A. D'...

"Il faudrait se servir pour les détails topographiques des documents du cadastre et faire coordonner les limites de la Belgique avec celles de la carte de France par Cassini"

Deux ans plus tard, Jean Baptiste de Bouge meurt sans avoir pu réaliser son projet.

D'autres cartographes ont déjà montré l'intérêt de l'utilisation des documents cadastraux pour l'édition de cartes topographiques et, suivant cela, Philippe Vandermaelen a été autorisé à en prendre des copies.

Le "cadastre" est un registre public définissant dans chaque commune la surface et la valeur des biens-fonds et servant de base à l'assiette de l'impôt foncier.

On nomme "plan cadastral" le plan qui l'accompagne, sur lequel les parcelles sont figurées avec un numéro correspondant à la déclaration faite dans le registre.

A remarquer que le concept du cadastre recouvre en France comme en Belgique une fonction fiscale et pas, comme on a souvent tendance à le croire, une fonction juridique comme preuve irréfutable de propriété.

Les documents du cadastre évoqués par de Bouge ont été entrepris sous l'occupation française en 1807-1808 et ont été continués de 1814 à 1835.

Ces documents ont été élaborés suite à l'échec du cadastre français par "masse de culture" établi sous le Consulat et sur lequel je reviendrai dans un prochain article -à l'occasion de cet article, j'espère pouvoir reproduire un magnifique plan en couleur d'Andoy en l'an XIII (1805)-. Conscient de

cet échec, l'Empereur confie en juillet 1807 à son Ministre des Finances:

"Les demi-mesures font toujours perdre du temps et de l'argent. Le seul moyen de sortir d'embarras est de faire procéder sur le champ au dénombrement général des terres, dans toutes les communes de l'Empire, avec arpentage et évaluation de chaque parcelle de propriété. Un bon cadastre parcellaire sera le complément de mon code, en ce qui concerne la possession du sol. Il faut que les plans soient assez exacts et assez développés pour servir à fixer les limites de propriété et empêcher les procès."

Pour rencontrer le souci de l'empereur, une loi du 15 septembre 1807 est à l'origine d'un nouveau cadastre dit aujourd'hui "cadastre napoléonien". Cette loi est motivée en ces termes:

"Mesurer sur une étendue de plus de quarante mille lieues carrées, plus de cent millions de parcelles ou propriétés séparées, confectionner pour chaque commune un plan en feuilles d'atlas où sont reportées ces cent millions de parcelles, les classer toutes d'après le degré de fertilité du sol, évaluer le produit net de chacune d'elles; réunir ensuite sous le nom de chaque propriétaire les parcelles éparses qui lui appartiennent, déterminer par la réunion de leurs produits son revenu total, et faire de ces revenus un allivrement qui sera désormais la base immuable de son imposition..."

La confection de ce cadastre "parcellaire" est ordonnée le 27 janvier 1808 et les travaux commencent immédiatement.

Dans chaque département, des géomètres de première et de seconde classe sont chargés de l'arpentage et un géomètre en chef vérifie les opérations.

Pour chaque commune, la première tâche des géomètres est de procéder à la

délimitation préalable de celles-ci après avoir aplani les contestations anciennes.

L'aide des maires des communes et de leur adjoints est nécessaire pour la confection du procès-verbal de délimitation. La limite communale fixée, les opérations d'arpentage peuvent commencer.

Avec la fin de l'occupation française, les travaux du cadastre parcellaire cessent le 30 septembre 1814. Ils sont cependant poursuivis sous le régime hollandais et se terminent en 1833 pour les provinces de Liège et de Namur.

C'est à ce moment que le baron Auguste de Peelaert est chargé de diriger le Dépôt de la Guerre belge (l'ancêtre de l'Institut Géographique National) en l'absence de son directeur attitré.

Lorsqu'il prend ses fonctions, il fait recenser les divers matériaux du Dépôt, fait copier les meilleurs plans des places fortes de Belgique et, comme l'écrit le baron Jolly nommé directeur du Dépôt en 1834, il fait

"commencer la réduction du cadastre des tableaux d'assemblage des communes de Belgique au 1/20.000 pour réunir les matériaux propres à former une carte du pays".

Ainsi, peu après l'indépendance, le Dépôt de la Guerre prépare un programme pour plusieurs années, dont un projet d'édition d'une nouvelle carte topographique de Belgique à partir de documents cadastraux.

Pour la plupart des communes de Belgique, les plans cadastraux sont réduits à l'échelle 1/20.000 entre 1846 et 1855. Les réductions cadastrales sont en couleur au format de 54,5 X 35 cm. Elles sont conservées à l'Institut géographique national et présentent par rapport aux plans cadastraux primitifs l'avantage d'une consultation et d'un maniement plus aisés.

Pour Wierde, cette réduction est achevée le 11 juin 1850, et le plan comprend Andoy et Sart-Bernard. En effet, depuis le 11 janvier 1808, les trois entités ont été fusionnées par un décret de Bonaparte.

Au Palais des Tuileries, le 11 janvier 1808

Napoléon, empereur des français, roi d'Italie et protecteur de la confédération du Rhin

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur

Notre conseil d'Etat entendu

Nous avons décrété et décrétons ce qui suit:

Art. 1^{er} : La commune d'Andoy et du Sart Bernard sont réunies à celle de Wierde département de Sambre et Meuse.

Leurs registres et papiers seront transférés à la mairie de Wierde.

Art. 2 : Notre ministre de l'Intérieur et celui des finances sont chargés de l'exécution du présent décret.

Sur le plan reproduit, on remarque qu'il a été complété par des indications postérieures à son exécution.

Parmi celles-ci, il y a sous le cartouche l'annotation "*Sart-Bernard, hameau de la commune de Wierde, à été érigé en commune distincte le 27 mai 1870, sous le nom de Sart-Bernard*".

Sur l'entité de Sart-Bernard, il y a l'indication du tracé du chemin de fer de Namur à Luxembourg dont les travaux débutent en août 1854.

Enfin, à Andoy, on a schématisé l'emplacement du fort dont la construction s'étend de 1888 à 1891.

Comme l'indique le plan, la commune de Wierde à l'indépendance c'est aussi le moulin du Troncquoy avec son magnifique plan de rétention d'eau, le moulin à eau de Sart-Bernard, le moulin à vent de la Perche à Andoy (le Crespon cherche un amateur pour le reconstruire...), le four à chaud près du Crespon et de la chaussée de Namur à Marche, un habitat rural dessiné en rouge (on pourrait compter le nombre de maisons) entouré de potagers et de vergers soulignés en vert clair marqué de petits points pour suggérer les arbres fruitiers, les quelques grosses fermes (la ferme de Wez est orthographiée "Houêt"), les églises et châteaux (avec plans), des prairies pour l'élevage en vert foncé, des bois marqués en jaune et, pour le reste, de grandes étendues pour la culture. Assez curieusement, on ne distingue pas de traces des "défoncés" liés à l'exploitation de la terre plastique. Ce Wierde là, c'est bientôt celui des grands travaux qui ont considérablement modifié le paysage (construction de la route militaire pour le fort d'Andoy, élargissement de la route de Namur à Luxembourg, construction du chemin de fer...).

Avec tout le souci des détails et la précision du travail, il me semble que, depuis la révolution jusqu'au début de notre siècle, la réduction cadastrale de la commune de Wierde constitue la plus précieuse des images qui témoignent du cadre de vie de

ceux qui nous ont précédés. Puissions-nous bien gérer l'empreinte du paysage qu'ils nous ont légué pour les générations futures...

José Bette

BIBLIOGRAPHIE SOMMAIRE

- Mazy, E., Historique de l'Institut géographique militaire. Relevé chronologique détaillé des activités de l'Institut, 1831-1914, Institut géographique militaire, Bruxelles, 1963.
De Dainville, F., Le langage des géographes, Paris, 1964.
Windels-Rosart, F., Le Dépôt de la guerre, 1830-1850, Etude sociologique dans Revue belge d'histoire militaire, s.18, Bruxelles, 1970.
Mirgnet, F., Le duché de Luxembourg à la fin de l'ancien régime. Atlas de géographie historique, Introduction au fascicule 1, Travaux de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université catholique de Louvain, Louvain-la-Neuve, 1982.
Lemoine-Isabeau, C., Les militaires et la cartographie des Pays-Bas méridionaux et la Principauté de Liège à la fin du XVII^{ème} et au XVIII^{ème} siècle. Musée royal de l'armée, Travaux du centre d'histoire militaire, Bruxelles, 1984.
Lemoine-Isabeau, C., La carte de Belgique et l'Institut cartographique militaire (Dépôt de la Guerre), 1830-1914, Musée royal de l'armée, Travaux du centre d'histoire militaire, Bruxelles, 1988.
Maurin, A., Le cadastre en France, Histoire et rénovation, CNRS éditions, Paris 1992.



Organisé par
l'Association Wallonne du Cheval de Trait
Rue Ferme Moreau 71
5100 Wierde

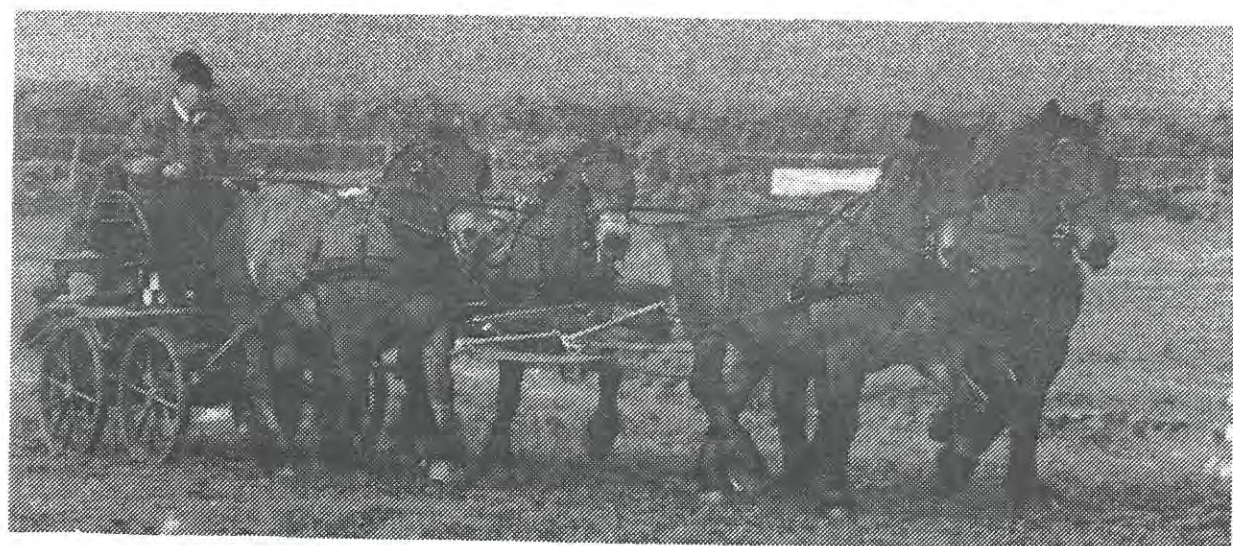
Concours de chevaux de trait Marathon et maniabilité d'attelage

le lundi 19 mai 97

(le lundi de Pentecôte)

Entrée gratuite

Bar et Restauration • Promenade en char à banc l'après-midi



Pension pour chevaux • Randonnées en char à banc ou à cheval • Attelages pour tous genres de festivités : mariage, fête de village, anniversaire à la ferme • Cours d'attelage • Installations : manège couvert, pistes intérieure et extérieure, boxes, pâtures

Renseignements ☎ 081 40 01 63

AH ! LA BELLE EPOQUE !
HUITIEME ET (PROVISOIREMENT) DERNIER CHAPITRE :

FAITS DIVERS

Les faits divers sont les nouvelles peu importantes du journal; celles des pages intérieures, en entrefilets après les gros titres; celles peut-être qu'on lit d'abord, avec le plus d'avidité. Les faits divers, avec le temps, vieillissent en documents historiques qui apportent une foule de renseignements intéressants. J'en ai glané quelques uns dans le registre paroissial tenu par l'abbé Gennotte de 1902 à 1912 (cet admirable témoin de la belle époque à Andoy vous est bien connu). Certains ont paru dans "L'Ami de l'Ordre" (l'ancêtre de "Vers l'Avenir"), d'autres sont de la plume de l'abbé, les relations d'accidents dans les fosses à terre plastique proviennent des archives de l'administration des mines.

20 AOUT 1903
**LE MARIAGE DE MARIE-
THERESE DE MOREAU**

Hier jeudi, le joli village d'Andoy était en fête à l'occasion du mariage de Mademoiselle Marie-Thérèse de Moreau, fille de M. le baron A. de Moreau d'Andoy, ancien ministre, avec M. André Simonis, fils de M. Alfred Simonis, de Verviers, premier vice-président du Sénat.

Les témoins du marié étaient MM. Louis Simonis, industriel, son oncle, et Emile de Lalieux, bourgmestre de Nivelles, son beau-frère; ceux de la mariée étaient MM. De Moreau, lieutenant au 1^{er} Lanciers, son frère, et le baron de Montpellier, gouverneur de la province de Namur, son cousin.

L'église paroissiale, récemment peinte et décorée par M. van Gramherein de Tirlemont, ancien élève de

l'école Saint-Luc de Gand, avait revêtu pour la circonstance ses atours de fête et apparaissait toute pimpante et gracieuse.

La cérémonie eut lieu à 11h30. M. le doyen de Verviers prononça une émouvante allocution dans laquelle il rappela les services signalés rendus à l'Eglise et au pays par les familles de Moreau et Simonis, et loua le zèle et le dévouement de M. André Simonis, son paroissien, pour toutes ses oeuvres sociales et ouvrières.

Pendant la messe eut lieu une brillante audition musicale par notre éminent compositeur, M. Balthazar Florence, qui tenait l'orgue, un excellent instrument dû à la générosité de la noble famille de Moreau, et par deux de nos artistes distingués : MM. F. Pieltain, basse, et A. Willame, violoncelliste.

Après la cérémonie religieuse

les jeunes filles de l'école accompagnées de leurs dévouées maîtresses, les soeurs institutrices, se rendirent au château pour offrir un bouquet de fleurs aux jeunes époux et leur adresser leurs plus sincères voeux de bonheur. Ce compliment était bien l'expression des souhaits que forment tous les habitants d'Andoy pour la douce et si bienfaisante Mme André Simonis.

A ces voeux et souhaits nous joignons les nôtres et nous adressons aux familles de Moreau et Simonis nos respectueuses et sincères félicitations.

Voilà qui montre bien que "L'Ami de l'Ordre" l'est surtout du clergé et de la noblesse; avec une obséquiosité manifeste.

Marie-Thérèse de Moreau devenue vicomtesse Simonis est née en 1867 et mourut en

1943.

André Simonis devient sénateur et reprit après la guerre la direction de la fabrique de drap familiale. Il y pratiqua effectivement une politique paternaliste au meilleur sens du terme.

18 SEPTEMBRE 1904 PREMIERE GRAND-MESSE

Une cérémonie touchante a eu lieu dimanche à Andoy. Le troisième fils de M. le baron de Moreau, notre ancien ministre, M. Constantin de Moreau, en religion dom Hadelin, de l'ordre des Bénédictins, qui a été ordonné prêtre le mois dernier à Namur, avait tenu à chanter sa première grand-messe solennelle au milieu de ses concitoyens.

Dès la veille, des salves d'artillerie annonçaient cette fête au village. A 9 heures, le clergé, accompagné d'une foule nombreuse et des enfants des écoles, est venu chercher le jeune prêtre à la cure pour le conduire en procession à l'église. Sur le parcours, le village pavoisé avait pris des airs de fête. Après l'évangile, dom E. Vaudeur a retracé en termes émus et éloquents la carrière du prêtre et a insisté sur le sacrifice complet qu'il avait fait de sa personne pour la gloire de Dieu.

Un déjeuner intime a réuni au

château d'Andoy les parents et les amis de la famille de Moreau ainsi que quelques membres du clergé et de l'ordre des Bénédictins.

Après les vêpres, les habitants d'Andoy se sont rendus devant le château. M. le Curé Genotte, au nom de ses paroissiens, M. Edouard Boseret, au nom de la jeunesse d'Andoy, ont félicité le jeune prêtre en des discours vibrants d'émotion et lui ont remis les cadeaux des habitants, un magnifique crucifix et deux superbes candélabres. Un concert donné par l'excellente fanfare de Samson a terminé cette fête dont tous conserveront le meilleur souvenir.

L'abbé Genotte ne peut s'empêcher de signaler que "le Christ" a coûté 100 francs récoltés par une collecte.

12 AVRIL 1905 ACCIDENT DE SERVAIS PIRMEZ

Le mercredi 12 avril à 9 heures du matin, Servais Pirmez, fils de Dieudonné Pirmez et de Joséphine Deborsu, a été tué à l'usine de M. Finet à Jambes, en voulant retenir un rail hissé sur un pont roulant d'une extrémité à l'autre de l'atelier; il avait dans son portemonnaie 12 francs, un scapulaire, une médaille de Saint Benoît, une médaille de

Saint Antoine, une médaille de Notre-Dame de Hal, une médaille de Notre-Dame de Lourdes; l'on a ramené le cadavre dans un corbillard.

A l'enterrement, le vendredi 14 avril à 10h30, il y avait 250 ouvriers de l'atelier Finet et beaucoup d'élèves de l'école professionnelle de Namur où le malheureux Pirmez se rendait après sa journée.

Voilà du père Genotte pur fruit! Ne retenir de l'accident de ce malheureux jeune homme que la liste des médailles qui auraient dû le protéger...

18 JUIN 1905 CHAPELLE NOTRE-DAME DE LOURDES

Depuis quelques jours s'élève à Andoy, sur un terrain généreusement donné par M. le baron Alphonse de Moreau, une chapelle dédiée à Notre-Dame de Lourdes. Une statue de la Sainte Vierge, d'environ 1m 80 de hauteur et sortant des ateliers de notre concitoyen M. Biernaux, y est érigée. Le dimanche 18 juin, jour de la première communion des enfants de la paroisse, le nouvel oratoire sera béni, à l'issue des vêpres, par M. l'abbé Genotte, le dévoué curé d'Andoy.

Cette chapelle a une histoire et nous demandons à nos

lecteurs la permission de la leur conter.

Vers la fin de novembre dernier, la petite Maria Herman, née à Andoy le 23 septembre 1897, fille de Léonard Herman, fermier, et de Marie Warnon, fut très dangereusement malade. Pendant 3 ou 4 jours, on attendit à tout instant sa mort. Comme il est permis pour les enfants ayant atteint l'âge de raison, M. le Curé l'avait confessée et lui avait administré l'extrême-onction.

L'enfant agonisait. Un soir qu'elle semblait sur le point de mourir et que, dans sa chambre, se trouvaient auprès d'elle plusieurs personnes entourant les parents désolés, le père, les yeux pleins de larmes, se leva sans rien dire et sortit.

Près de la ferme, au bout de la prairie, était plantée une stèle où, dans une petite niche, on avait placé une statue de Notre-Dame de Lourdes. Léonard Herman traversant la prairie dans cette nuit de novembre, s'approcha. Tombant à genoux sur l'herbe humide, il tendit les bras vers la Vierge et pria: "O bonne sainte Vierge, si vous me rendez mon enfant qui va mourir, je vous ferai bâtir une belle chapelle ici, près de cette pierre."

Plusieurs fois, le père, en pleurant, répéta sa supplication d'une voix ardente, puis il se leva et revint à sa

maison.

Là, dans la chambre, on se tenait toujours groupé au chevet de la petite malade, mais quand Léonard Herman rentra, quelqu'un vint à lui et lui dit: "Léonard viens vite; il y a déjà vingt minutes que Maria va mieux."

Trois jours après, l'enfant se levait et demandait à manger. Elle était complètement guérie...

Aujourd'hui la chapelle est bâtie.

C'est Jean Paulus, maître maçon à Andoy, qui l'a construite. Léonard et lui sont allés chercher à Lives des pierres de rocher dont ils ont fait une grotte. Désiré Dispaux a menuisé la charpente, ainsi que la belle porte en chêne qui ferme l'oratoire.

Après la bénédiction, à partir du 18 juin, les fidèles pourront aller prier à la chapelle. Léonard Herman de qui la ferme est située à 20 mètres de là, leur en donnera la clef et pourra mieux que nous dire les faits que nous venons de narrer.

La chapelle est toujours là, à l'ombre des deux immenses marronniers qui encadrent la vieille stèle "miraculeuse". Maria a grandi et est restée fermière en épousant François Oger.

26 JUIN 1905

LA LAMPE ARDENTE

Le lundi 26 juin, nous avons reçu de chez M. Billaux Grossé de Bruxelles, une très belle lampe ardente, payée par Madame Henry Lambert née Marie Mondron, ce sont les châtelains actuels qui ont loué pour neuf ans le château d'Andoy. En 1902, à l'arrivée du nouveau curé, c'était un vulgaire quinquet à pétrole, qui servait de lampe pour notre divin Maître; les chaînettes de cette misérable lampe étaient noircies et répandaient dans le chœur une mauvaise odeur de pétrole; et cela sous prétexte que la fabrique ne pouvait pas payer de l'huile épurée pour la lampe du Saint-Sacrement...

20 MAI 1906 PROCESSION JULIE BILLIART

Le dimanche 20 mai, procession solennelle de clôture autour des reliques de la vénérable mère Julie Billiard, fondatrice et première supérieure générale de l'Institut des soeurs de Notre-Dame à Namur.

Le curé a recommandé chaleureusement cette procession le dimanche précédent, ainsi y a-t-il eu beaucoup de paroissiens; nous y sommes allés avec le drapeau de Sainte Barbe de

la société de secours mutuels; il était porté par Camille Morel-Martin.

Et l'abbé de donner la liste des 37 paroissiens (tous des hommes) qui l'ont accompagné...

15 AOUT 1906

HORAIRE DES PROCESSIONS

Le mercredi 15 août, fête de l'Assomption de la Sainte Vierge; après bien des difficultés, je suis enfin parvenu à remettre la procession immédiatement après la grand-messe; les deux processions de mai et d'août auront lieu désormais après la grand-messe; c'est plus respectable; j'ai appris par la suite que les paroissiens étaient heureux de ce changement.

A la même époque l'abbé rapporte à son successeur "les noms et prénoms des paroissiens qui n'assistent jamais à la messe et ne font pas leurs pâques".

Et notamment "Léon T., un orphelin qui pour son malheur s'est engagé avec le vieux Sidor qui ne croit à rien et plusieurs soldats du Fort car il y a au Fort des anarchistes..."

DECEMBRE 1906
AVORTEMENT
D'UNE SOCIÉTÉ

En revenant un dimanche d'une soirée dramatique à Loyers, plusieurs jeunes gens d'Andoy (Constant Dispaux Aimé Pirmez, Désiré Grâce, etc.) résolurent de créer une société dramatique: "Les Amis réunis". Sans consulter le curé, ils choisirent une pièce où il y avait des jeunes filles et, pour local, l'école gardienne. Le curé leur fit remarquer leur erreur mais ils ne voulurent pas céder; ils continuèrent à apprendre leur comédie dans une grange chez Lizée. Des jeunes gens seuls avec des jeunes filles seules dans une grange!... pas de commentaires...

J'ai remarqué ici une avarice sordide jointe à une intelligence fortement bornée! Emu de tant de dangers j'ai prêché trois dimanches successifs sans aucun succès.

Mais finalement la dite société n'a jamais réussi.

C'est ainsi que la vertu a triomphé de l'art. Admirez au passage comment le curé qualifie sa paroisse...

30 AOUT 1907

ACCIDENT

D'ERNEST DESCAMPS

L'an 1907, le 31 août, je soussigné Paul Stévert,

ingénieur des mines à Namur, déclare m'être rendu ce jour au lieu dit "Fond d'Andoy", à Wierde, à l'exploitation souterraine de terres plastiques appartenant à M. Jules Lepage, de Bruxelles, et dénommée fosse N° 3, à l'effet de rechercher les causes et circonstances d'un accident survenu le 30 août 1907, vers 3 heures de l'après-midi, et ayant occasionné la mort du nommé Descamps Ernest, âgé de 14 ans, manoeuvre, domicilié à Naninne. Cet ouvrier est tombé dans le puits d'une hauteur de 14 mètres environ pendant qu'on le remontait au jour.

Le docteur Hautrive, de Naninne, dans un certificat daté du 30 août 1907, déclare avoir constaté "la mort par fracture de la colonne vertébrale au niveau des vertèbres cervicales".

J'ai interrogé les témoins: Badot Victor, âgé de 40 ans, chef d'équipe; Filée Théodore, âgé de 38 ans, ouvrier de fond; Oger Pierre, âgé de 23 ans, ouvrier au treuil; Colin Victor, âgé de 45 ans, contremaitre.

De leurs déclarations concordantes et de ma visite des lieux résulte ce qui suit:

Le puits où l'accident s'est produit est profond de 17 toises, soit 30m60. Il est creusé dans le sable voisin

du gisement de terre plastique; la section en est circulaire et le diamètre est de 1m40. Le soutènement est constitué par des cercles de boisage derrière lequel est maintenu un garnissage complet de paille. Ce puits est en bon état et l'axe en est resté vertical. Il est protégé à la surface par un clapet double à charnières, en bois.

La translation du personnel ainsi que l'extraction des produits s'opèrent, comme dans les exploitations similaires, au moyen d'un treuil à bras sur lequel s'enroule une corde terminée par un crochet en fer. Pour circuler dans le puits, l'ouvrier passe un pied dans le crochet et se tient à la corde. Il doit de plus s'y attacher par une ceinture en cuir qu'il enroule une couple de fois autour de la corde. Une ceinture en cuir est à cet effet mise à chaque fosse à la disposition du personnel. Les témoins ont affirmé qu'ils en faisaient usage d'une manière constante et que notamment Descamps s'en servait toujours.

Le jour de l'accident, Badot et Filée travaillaient au fond de la fosse N° 3 avec Descamps qui leur servait de manoeuvre depuis une dizaine de jours et avait auparavant travaillé dans des exploitations similaires.

Vers trois heures de l'après-midi, Badot et Filée se firent

successivement remonter au jour. Oger manoeuvrait le treuil. Il affirme que tous deux se sont servis de la ceinture et qu'il a chaque fois, notamment après la remontée de Filée, attaché lui-même la ceinture au crochet pour la faire redescendre. Descamps se fit remonter le dernier; il donna, comme d'habitude, le signal en criant. Après l'avoir remonté d'environ 18 mètres, Oger entendit le bruit d'un corps tombant dans le puits et se rendit compte que Descamps avait lâché la corde. Badot se fit aussitôt descendre et trouva la victime étendue sans vie au fond du puits. Près d'elle, à l'ouverture de la galerie, il retrouva la ceinture dont elle n'avait pas fait usage.

Oger déclare que la chute de Descamps n'avait été précédée d'aucune anomalie; la corde ne portait aucune trace de détérioration. Les témoins ont en outre déclaré que l'aérage était satisfaisant; j'ai pu faire, lors de ma visite la même constatation.

Dans la lettre manuscrite qui accompagne ce rapport officiel, M. Stévert signale "... malgré l'affirmation très catégorique de tous les témoins, on peut douter qu'il soit fait usage de la ceinture d'une manière constante par les ouvriers. En toute hypothèse il paraît logique que Badot en qualité de chef d'équipe aurait dû remonter le

dernier et s'assurer personnellement que les ouvriers faisaient usage de la ceinture. J'hésite toutefois à vous proposer des poursuites car il est d'usage trop constant que les chefs d'équipe considèrent leur mission comme s'arrêtant à l'organisation de la production."

18 AOUT 1908

KERMESSE TRAGIQUE

Le mardi de la kermesse, il y avait un jongleur près du cabaret du sieur Eugène Lizée et à cette occasion Arthur Mouton, époux d'Elisa Gilson, qui était encore ivre comme d'habitude, voulant faire des tours à une barre fixe, est tombé la tête en arrière; il a eu par suite de cette chute une fissure au crâne et est resté dans la fièvre.

Je l'ai administré "sub conditione"; il est resté perdu, on a dû le conduire à l'asile Saint-Martin à Dave, où il restera probablement le reste de sa vie. Il a deux petites filles Hélène et Augusta; le curé paye à cette malheureuse famille un pain ou deux par semaine; les buveurs ont toujours une fin tragique.

A méditer, comme le curé le propose...

1^{ER} SEPTEMBRE 1908
PRISE D'HABIT DE
MARIA PIRMEZ

Mardi 1^{er} septembre a eu lieu, au Carmel Saint-Joseph à Virton, la prise d'habit de Sœur Marie de l'Enfant Jésus, dans le monde Mademoiselle Maria Pirmez, d'Andoy.

Les membres de la famille de la jeune religieuse et le dévoué curé d'Andoy, M. l'abbé Gennotte, heureux de voir leur fille leur sœur, leur paroissienne, se consacrer à Dieu, assistaient à l'émouvante cérémonie.

Une des soeurs de la nouvelle carmélite se destine aussi à la vie religieuse et l'aîné de ses frères, Louis, va partir pour Bethléem où, dans le magnifique couvent des Pères de Betharam, il fera des études philosophiques et théologiques en vue de la carrière apostolique.

C'est un grand honneur pour des parents chrétiens de fournir à Dieu un missionnaire et deux religieuses. Aussi la bonne population d'Andoy s'est-elle associée sincèrement au bonheur de la famille Pirmez.

Sœur Marie est décédée accidentellement (noyade) au Carmel de Virton en janvier 197?

13 OCTOBRE 1908
FORMATION DE LA
SOCIÉTÉ CHORALE

Le comité-directeur sous-signé à l'honneur de venir vous informer qu'il ouvrira une école de musique dans le grand salon de M. Léon Galet à la Perche, mardi prochain 13 octobre, vers sept heures et demie du soir, afin de former une société chorale.

Le comité-directeur engage instamment tous les amateurs de musique, garçons, jeunes hommes et hommes mariés, à se rendre au dit local au jour et à l'heure fixés. Il y a dans le village d'Andoy de très belles voix de Ténors, de Barytons et de Basses, les éléments nécessaires pour constituer une vaillante chorale.

Le professeur de musique, un jeune homme d'Andoy, par affection et bienveillance pour ses concitoyens, fera les plus grands sacrifices possibles, afin que les frais pour les leçons de solfège soient très minimes; il y aura deux leçons de chant par semaine: le mardi et le jeudi vers 7h30. La cotisation de chaque membre, par semaine, a été fixée à la somme de 15 centimes; s'il y a plusieurs membres de la même famille un seul payera: donc 15 centimes par famille.

Dès que la société sera bien constituée, il y aura un président d'honneur, l'un des bienfaiteurs d'Andoy, et

plusieurs membres protecteurs pour le soutien de la future société chorale Saint-Alphonse d'Andoy.

Le comité-directeur (comme il se nomme si pompeusement) est présidé par Léonard Herman; secrétaire: Pierre Oger; trésorier: Aimable Dotet. La carrière du vice-président sera très courte: Antoine Housiaux meurt quinze jours plus tard; pour son enterrement, les (déjà) 40 membres de la jeune chorale y ont (déjà) un drapeau. Gustave Hambenne, directeur du chant, y prononce un fort beau discours.

Le 16 avril 1911, "L'Ami de l'Ordre" signale une exécution magistrale de la chorale: la messe à trois voix mixtes d'Aloys Desmet. A cette date il restait 20 choristes.

6 JANVIER 1910
CHUTE D'UN CHEF DE FOSSE

L'accident est comparable à celui d'Ernest Descamps. Adelin Houziaux, 36 ans, père de deux enfants en bas âge, domicilié à Naninne, est tombé de 7 mètres au fond du puits d'extraction au cours de la remontée.

Le certificat médical est terrible:

"Déformation de la colonne vertébrale; paraplégie; l'accident paraît devoir entraîner la

mort ou une incapacité permanente totale".

Extrait du rapport établi par Alfred Stenuit, ingénieur des mines:

L'accident est survenu dans un puits d'extraction creusé à 29 mètres de profondeur dans les schistes tendres extérieurs au gisement. Ce puits, à section circulaire de 1m50 de diamètre, est muni d'un revêtement en branches flexibles (aires) disposées circulairement et reliées à des perches verticales au moyen de fils de fer.

L'eau suinte en assez grande abondance le long des parois, et s'accumule dans une potelle creusée au fond du puits, à 1m environ sous le niveau de la galerie inférieure à 29 m. Au-dessus de cette potelle est placée en travers une forte pièce de bois formant pont.

L'orifice du trou est surmonté d'un treuil à deux manivelles, sur lequel s'enroule un câble en chanvre terminé par un crochet de fer. C'est par ce câble que se fait l'extraction des produits et la translation du personnel.

Le 6 janvier, vers 7h30 du matin, le chef de fosse Houziaux Adelin, après avoir visité le chantier de fond, revint au puits et se fit remonter par les ouvriers Gozin et Houziaux Jules. Il déclare qu'il s'était préala-

blement attaché au câble au moyen d'une sangle de sûreté, consistant en une simple ceinture en cuir avec boucle, et qu'il avait pris la précaution de l'enrouler deux fois sur le câble avant de se l'ajuster, afin de diminuer les chances de glissement.

Arrivé à 7m, il donna aux ouvriers du treuil le signal de l'arrêt et s'apprêta à réfectionner le boisage, ont deux perches faisaient saillie vers l'intérieur. Le pied gauche appuyé sur le crochet, il s'arc-bouta du pied droit contre la paroi, à laquelle il fixa son crasset. A peine avait-il commencé son travail qu'il perdit l'équilibre et tomba au fond du puits.

Toute porte à croire que la victime ne portait pas la ceinture réglementaire qui devait assurer sa sécurité. Il est d'autant moins excusable qu'il était chef de fosse et qu'il s'agissait ici d'exécuter un travail de réfection pour lequel les deux mains devaient être libres; et cela dans un puits dont les parois étaient constamment glissantes par suite de l'humidité.

Les terribles conditions sociales de l'époque ont sans doute plongé la jeune veuve et les orphelins dans une misère noire. Comment la société mutuelle Sainte-Barbe intervenait-elle dans ce type de situation?

31 JUILLET 1910
INAUGURATION DU
CALVAIRE DE LA PERCHE

A l'issue de la grand-messe chantée à 9h30 nous sommes allés en procession à La Perche pour bénir le nouveau calvaire dû à la générosité d'Adolphine Oger en service chez Madame Wesmael, au château de Villers-les-Hest près de Rhisnes.

Le coût de ce magnifique calvaire est de mille francs; le christ est sorti des ateliers de M. Gérard, rue de la Croix à Namur. Le calvaire a été construit par les deux frères Emile et Alphonse Oger, maçons très expérimentés, fils de Jean-Baptiste Oger et Françoise Fondair, demeurant à La Perche. Le grillage a été construit par Jean-Baptiste André, maréchal-ferrant à Andoy.

Nous avons fait cette procession avec le dais de Notre-Dame du Mont Carmel porté par les douze jeunes filles qui le portent habituellement aux deux processions du Saint Sacrement.

Le calvaire d'Adolphine Oger a eu un accident mortel à 53 ans; le bulldozer qui préparait l'élargissement de la nationale 4 l'a sauvagement abattu en 1963 (c'est une histoire qui vous a été racontée dans le Crespon N° 17 d'avril 94).

1911 - DECOUVERTE D'UNE SOURCE

Depuis longtemps, on s'est occupé à Andoy de découvrir de l'eau potable et on avait perdu tout espoir de trouver une source. Or l'an dernier, Melchior Godefroid, ouvrier mineur au service de M. Lepage du château de La Perche, avait reçu mission de faire des fouilles dans les terrains du baron de Moreau pour rechercher des terres plastiques.

Il fouillait une magnifique prairie, bordée de grands arbres et longeant le principal chemin du village; il était arrivé à 2 ou 3 mètres sous le sol lorsque tout à coup un jet d'eau jaillit parfaitement clair; l'ouvrier attendit plusieurs jours avant de faire connaître cette découverte. Chaque jour il retournait à cette source qui donnait de l'eau en abondance et quand il eut bien constaté la durée du fait il en fit part à M. Lepage. Celui-ci envoya à Bruxelles une bouteille d'eau qu'un chimiste analysa. C'était de l'eau potable, très belle, très claire, très pure.

On avertit le baron de Moreau qui, toujours dévoué aux intérêts du village, fit de nouveau analyser l'eau. Cette expérience confirma la première.

Le conseil communal de Wierde-Andoy, de concert avec le baron, ont décidé de faire construire un puits à l'endroit même où la source,

toujours très abondante, ne cesse de jaillir.

Le puisatier dut recommencer plusieurs fois sa besogne tant l'afflux était puissant. Il put cependant terminer heureusement sa tâche; le puits est construit. Il est profond de 15 mètres et a un diamètre intérieur de 1 mètre; une pompe aspirante y est placée avec réservoir etc.; un beau chemin y aboutit.

Les habitants d'Andoy dont le village est à 204 mètres au-dessus du niveau de la mer, tandis que Namur n'est qu'à 75 mètres, possèdent enfin de l'eau qui peut être employée pour l'alimentation et les usages domestiques.

Tous les jours, vers le soir, il est curieux de voir les gens, munis les uns de tonneaux, les autres de seaux, puiser à la source alimentant tout le village. Quand le puits est complètement vidé, on attend 10 minutes et il se remplit jusqu'au bord.

Commentaire de l'abbé : "Oh que la divine Providence est bonne de nous envoyer de la bonne eau dans une année de sécheresse horrible".

Marcel Bertrand a expliqué naguère le problème de l'eau à Andoy; à relire (Crespon N° 11 de juin 92).

* * *

28 MARS 1914 COUP D'EAU DANS UNE FOSSE : TROIS VICTIMES

L'accident s'est produit dans l'exploitation de M. Lepage à Andoy et a occasionné la mort des ouvriers Henri André, 26 ans, un enfant, Jules Damus, 26 ans, deux enfants, et Louis Mentens, 30 ans, cinq enfants.

L'exploitation du gisement de terre plastique se faisait au moyen de deux sièges voisins, N° 4 et 5, établis dans le sable au bord de la dépression superficielle qui mesurait environ 100m de long sur 35 de large et 10 de profondeur et contenait environ 10 000 mètres cubes d'eau.

Les deux puits du siège N° 4 étaient à la profondeur de 32m et ceux du siège N° 5, à 32m pour le puits d'extraction et à 45 m pour le puits d'air; le fond de celui-ci avait été relié au puits d'extraction N° 4 par une galerie qui avait été ensuite remblayée partiellement lors du creusement du puits d'air N° 4.

Au siège N° 5 on était occupé à creuser un nouveau branchement sur la galerie principale à -32m. vers une galerie en terre qui avait été abandonnée au début de l'hiver et qui avait donné lieu à un afflux de bolies (boues liquides) considérable.

On venait d'atteindre le dégne (formation géologique transi-

toire entre le sable et la terre) quant une venue d'eau se produisit à front. Les deux ouvriers remontèrent immédiatement et informèrent le chef de la fosse N° 4 de ce qui se passait; puis l'un des deux redescendit par deux fois rechercher les outils dans les travaux de la fosse N° 5; au moment où il arrivait au jour le coup d'eau se produisit : l'eau de la mare s'engouffrait en masse dans la fosse N° 5 et même dans la fosse N° 4 par l'ancienne galerie à -45m, emplissant les quatre puits jusqu'à 4m de l'orifice. La mare se vida complètement puis les fosses se vidèrent à leur tour. Le puits d'air N° 55 était éboulé; le puits d'extraction N° 4 s'éboula vers 5 heures du soir; le puits d'air N° 4 fut

visité et trouvé en trop mauvais état en profondeur pour pouvoir être utilisé pour le sauvetage.

Deux puits de secours avaient été commencés l'un immédiatement et l'autre quelques heures après l'accident; le second fut abandonné la nuit même à la suite de tassements de terrain; le premier le fut le 30 mars à cause de la présence de l'eau.

Deux nouveaux puits furent commencés alors et atteignirent la profondeur de 52m le 3 avril. De chacun d'eux partit une galerie vers la voie principale du siège N° 4 qui fut recoupée le lendemain en deux points; cette voie était complètement

remplie de boue sablonneuse. On la déblaya et on découvrit le 5 avril les trois victimes dans leur galerie d'exploitation, où elles avaient été noyées dans la boue.

Ce texte est le résumé d'un procès verbal de huit pages dans lequel les causes de l'accident et l'opération de sauvetage sont exposées avec une grande minutie. M. Repriels, ingénieur principal, auteur du rapport, y explique notamment comment se formaient les dépressions à la surface des exploitations.

Géo Donnet

QUAND LE TRAIN PASSAIT A ANDOY

En 1854, de gigantesques travaux sont entrepris pour construire la ligne de chemin de fer de Namur à Luxembourg. Quatre ans plus tard, le 1er mai 1858, on inaugure la ligne reliant Namur à Ciney.

Dans nos campagnes, ce sont les premiers jets de vapeur et les premiers coups de sifflet marquant le départ de travaux qui vont profondément modifier notre environnement.

Trente ans plus tard, ce sont les travaux de construction des forts de la Position fortifiée de Namur qui commencent. Parmi ces travaux, il y a le fort d'Andoy. L'entreprise est gigantesque et cela nécessite des moyens de communication extraordinaires pour l'évacuation des déblais et l'approvisionnement en matières premières. En 1888, on construit à cette fin une "voie stratégique" sur une bande de terrain de 12 mètres de large. Cette voie est constituée d'une "route militaire" -rebaptisée à Andoy le 28 mai 1979 "rue du fort d'Andoy"- reliant la plupart des forts entre eux. Parallèlement à la route militaire, on construit aussi 40 kilomètres de voies de chemin de fer rattachées à Naninne à la ligne de chemin de fer Namur-Luxembourg.

Pour protéger cette voie, des passages à niveau sont prévus aux croisements des chemins. Cela a laissé dans la toponymie du village le lieu dit "ô passadje à nivô", au croisement de la rue Haibye et de la rue du fort d'Andoy.

Pour l'anecdote, voici un extrait du compte rendu d'une excursion à Namur de la Session annuelle extraordinaire de la Société belge de géologie, de paléontologie et d'hydrogéologie:

Excursion du 15 août 1889.

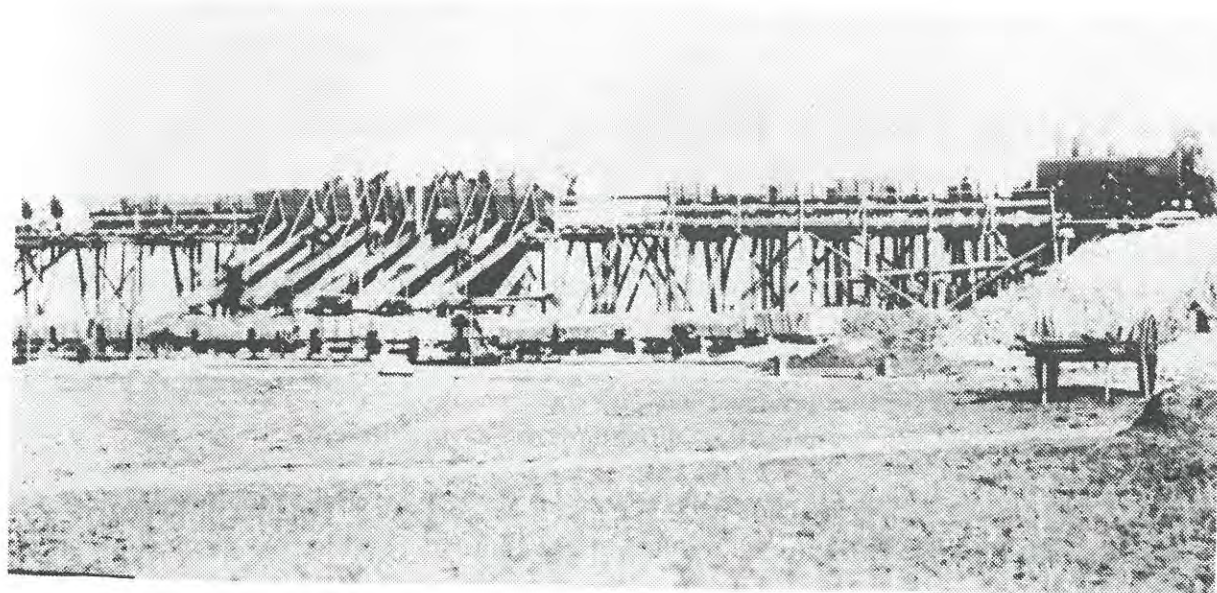
"Après avoir étudié, entre Wierde et Andoy, les gisements d'argile plastique, largement exploitée, sous le nom de terre réfractaire d'Andenne, pour la fabrication des produits réfractaires (briques de hauts-fourneaux, fours à réverbères, etc.) et les relations de son gisement avec les roches encaissantes, les membres de la Société sont arrivés vers midi au village d'Andoy, où le déjeuner les attendait.

Vers 1 h.1/2, l'on s'est remis en route et, à proximité du village, les excursionnistes ont pu prendre place dans un petit train spécial, obligeamment mis à notre disposition par l'entreprise des Travaux des Forts de la Meuse.

Conduits par l'ingénieur Frairot, la locomotive nous a fait franchir rapidement et commodément la première étape séparant le village d'Andoy du Fort du même nom."

C'était quand le train passait à Andoy...

José Bette



POUR EN SAVOIR PLUS

Gany, A., Construction des forts de la Meuse de l'époque Brialmont. Bulletin du centre liégeois d'histoire et d'architecture militaire, T.III, Fas.3, 1986.

Bette, J., Le fort d'Andoy, Le Crespon, Andoy, 1990.

MISS AURORE



"... Dites-lui qu'il faut qu'il vous donne
 Pour rendre vos désirs contents
 Avant qu'à son amour votre coeur s'abandonne
 Une robe qui soit de la couleur du temps...
 ... Princesse demandez-en une
 Lui dit sa marraine tout bas
 Qui, plus brillante et moins commune,
 Soit de la couleur de la lune.
 Il ne vous la donnera pas..."

Peau d'âne, Charles Perrault, 1694

Voici que trois siècles après
 Une fée vient offrir encore
 Par un beau soir de février
 Une robe couleur d'aurore
 A Miss Namur émerveillée...

Couleur d'aurore ? Mais quelle est la couleur de l'aurore ? C'est la promesse du jour, du soleil, de la vie ! Elle peut être grise, voilée de brouillard ou brillante déjà des mille nuances d'orangé dont elle colore l'horizon.

L'aurore dont je veux vous parler aujourd'hui est manifestation du deuxième type : la couleur de cette aurore-là est celle des yeux malicieux et du sourire lumineux d'une nouvelle princesse, une princesse éphémère et ravissante (je préfère ce titre à celui de "miss", beaucoup moins poétique).

Aurore Culot est donc depuis le 7 février Miss Province de Namur 1997; son élection a été largement commentée par les journaux et la télévision, mais comme il s'agit d'une gloire locale il me semble important que le Crespon enregistre le souvenir.

Calendrier de l'aventure

Un beau jour, la famille Culot apprend (peu importe comment, le vent du hasard donne parfois des ailes au bonheur) que l'on recherche des candidates au titre de Miss Belgique en transitant par Miss Namur. "Pourquoi pas toi ?" dit Monsieur Culot (Joseph, le fermier près de l'église de Wierde) à sa fille aînée, songeant avec fierté qu'elle a manifestation tous les attributs requis. Un peu timide Aurore d'abord renâcle. On la bouscule un peu. La voici candidate.

Le 6 janvier vingt-cinq aspirantes au titre se présentent à la présélection, au bord d'une piscine, pour faire sportif (et justifier le maillot de bain ?). Mais l'harmonie physique est loin d'être le seul critère; un test de culture générale et une interview approfondie en témoignent. Et le jury, cruel, provoque treize premières déceptions.

Les douze présélectionnées s'offrent le 10 janvier, au Casino, aux questions des

journalistes; première confrontation avec les projecteurs des médias.

Commencent alors les répétitions pour le show de l'élection; parce que l'élection d'une Miss, c'est un véritable spectacle avec tout ce que cela comporte de préparation : mise en scène, costumes, maquillages, décors... Pour les candidates, il s'agit surtout d'une chorégraphie en cinq tableaux : historique en robes d'époque, fastueux en robes de soirée, moderne en jeans et T-shirts, sportif en tenues "fitness", sexy en maillots.

Pour créer un petit suspense à la fin du spectacle, le jury, sadique, ne retient que cinq noms et se donne une longue demi-heure pour proclamer celui de l'élue. Stress, émotion, pleurs de joie et de déception, sourires un peu contraints : c'est la loi du genre.

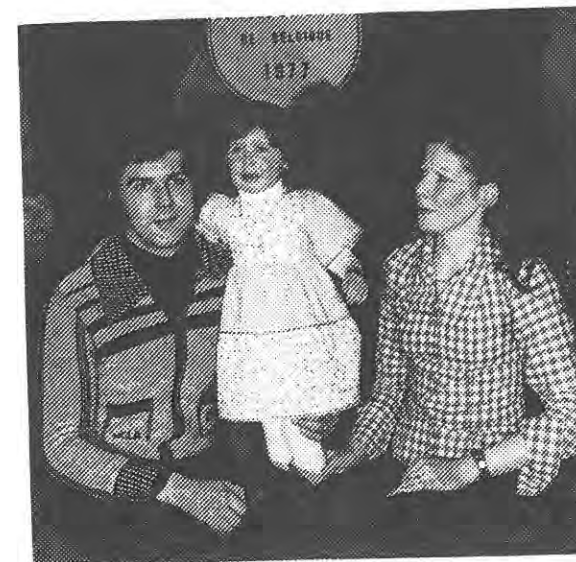
Aurore a le triomphe modeste; sous sa couronne de princesse, elle a son sourire de tous les jours, radieux. Mais ce triomphe s'accompagne de satisfactions plus matérielles. Les mécènes de ce concours de fleurs offrent des cadeaux; pour l'élue, cela va du bouquet de fleurs à la luxueuse baignoire hydromassante (pour justifier encore le maillot ? quoique...) et surtout un séjour d'une semaine à Chypre. Allez ! ça valait la peine d'essayer ! bon voyage, princesse !

Ces cadeaux-là sont immédiats; il en est d'autres plus lointains. Cette élection ouvrira sûrement des portes à la future hôtesse; il y en a déjà qui s'entrouvrent.

Curriculum vitae

Hôtesse ? Hé oui; Aurore suit actuellement des cours de perfectionnement dans une école privée de Namur qui achèvent d'en faire une hôtesse multilingue.

Mais commençons par dire qu'elle a entamé très tôt sa carrière de Miss :



Présentée au concours du plus beau bébé en 77

A deux ans, en 1977, elle se présente (dans les bras de son papa et de sa maman bien sûr) au concours du plus beau bébé de Belgique. L'Histoire n'a hélas ! pas retenu son classement....



Déçue d'avoir raté le concours du plus beau bébé ?

Cet échec ne la décourage pas ! Sur les assises de brillantes candidatures en gardiennes, elle traverse les six années primaires à l'école d'Andoy avec beaucoup d'aisance un certain bonheur même; elle garde un excellent souvenir de Madame

Lemineur, choisie comme marraine de confirmation, et lui est reconnaissante de l'avoir bien préparée au secondaire.



Un autre regard

Le secondaire, pour Aurore, c'est l'athénée de Jambes option latin puis option langues modernes. Même aisance pour ces six années d'humanités que pour les primaires. Pas vraiment brillante mais très régulière pour des moyennes très honorables. Sage, studieuse, appliquée, sérieuse ? Les professeurs confirment et se souviennent d'elle comme d'une élève modèle. Etonnant et rare, n'est-il pas ?

Toujours passionnée par les langues, elle a obtenu, à l'Institut Supérieur Provincial, un graduat de secrétaire de direction qu'elle complète cette année. La voici donc à vingt et un an maniant allègrement l'anglais, le néerlandais et l'allemand, en plus du français bien sûr. Ca nous fait une Miss quadrilingue.

D'où vient donc cet amour exceptionnel

d'une petite wallonne pour la langue de Guy Verhofstadt ? Il y a peut-être une cause génétique : un des aïeux d'Aurore était un de ces courageux immigrants flamands venu reprendre une ferme à Wierde au début du siècle.

Mais il y a une cause plus certaine; au début de sa cinquième primaire sa maman l'inscrit à un cours de néerlandais à l'école de Naninne; d'emblée, elle adore ces deux heures de récréation linguistique. Elle les continue pendant sa sixième avec Madame Roland à l'école d'Andoy; on y ajoute l'anglais; elle adore encore; ça ne l'a plus quittée.

Ses activités extrascolaires ne s'arrêtent pas là. Vers 10 ans, elle passe ses dimanches matin à la cascade de Jausse, à Faulx, pour apprendre "à faire la majorette". Ce qui lui plaît beaucoup aussi. Et puis, tout au long de ses études secondaires, elle suit les cours de danse de Madame Dehaïpe, à l'Espace Danse de Namur (près du carrefour de Quinaux) dans la section "danse moderne". Elle restera très fidèle à ces deux heures hebdomadaires de "gymnastique chorégraphique". L'école présente un spectacle chaque année et cette longue expérience de la scène et de la danse lui sera précieuse pour sa candidature de Miss.

Miss Belgique ?



Il me semble que les parents ont droit à leur part de lauriers; d'abord parce que ce sont eux qui l'ont faite ce qu'elle est; puis pour l'avoir incitée et aidée à participer à ces deux activités extrascolaires avec une continuité et une application remarquables; l'élection d'Aurore leur doit manifestement beaucoup.

Parce que les Miss ne sont plus ce qu'elles ont pu être : des sortes de Barbies géantes choisies uniquement pour l'harmonie de leurs mensurations (à propos connaissez-vous les mensurations idéales d'une Miss d'antan ?). Comme l'indique la préface du programme de la soirée d'élection (signée par M. Eerdekens qui mine de rien a l'air de s'y connaître) "les candidates rivalisent de qualité : elles sont jolies, sportives, dynamiques; elles sont - ou veulent devenir - décoratrices, interprètes, infirmières, institutrices, secrétaires; elles allient le charme et l'esprit. L'heureuse élue sera l'ambassadrice de charme de notre région."

Mais pourquoi diable ce concours ?

En dehors de son aspect publicitaire (mercantile) évident, cette manifestation, me semble-t-il, est simplement le reflet de notre passion commune pour les vedettes et les princesses. Mais si ! Mais si madame ! Vous n'allez pas me dire que vous n'avez pas suivi avec émotion les aventures conjugales de Charles et Diana ! Que vous n'êtes pas amoureuse de Robert Redford ! Et pour les hommes, fous de foot et des jupes légères des stars du tennis, c'est souvent pire. Nous avons un besoin tellement énorme de vedettes qu'on nous en fabrique tous les jours : la télé, le foot, le cinéma, le tour de France, la chanson, la cuisine..., ils s'y mettent tous pour consteller notre ciel



La petite Miss Province de Namur n'est encore qu'une lueur d'espérance dans le regard des jeunes époux (Joseph et Ginette Culot)

médiatique de stars aux revenus astronomiques (normal pour des stars !).

La scène est donc déjà fort encombrée mais on a trouvé une petite place pour des princesses éphémères qui n'ont réalisé d'autre exploit que d'être bien faites de corps et d'esprit.

Pour les candidates, ce concours est un jeu, un défi. Avec toute l'excitation que cela peut apporter. Il ne faudrait pas que celles qui ne sont pas choisies en fassent une maladie : les

critères du choix sont forcément subjectifs et donc mystérieux...

Pour la Miss de cette année-ci, le jury a sans doute donné plus de poids à la séduction naturelle, au charme intelligent, à cette sympathie rayonnante qui fait d'Aurore une promesse lumineuse de bonheur.

Bonne chance, Aurore, le 16 mai, pour Miss Belgique.

Géo Donnet

Pour des raisons techniques le Crespon doit désormais se limiter à 48 pages, couverture comprise. C'est pourquoi l'article de la page suivante est incomplet. Mais vous en lirez la suite et trouverez les illustrations dans le prochain numéro !

"LA BÊTE EST TOUJOURS LÀ ?"

Malgré le froid glacial de cette fin d'après-midi de janvier, ils étaient tous dehors, Oli, Amor, Al, Ben, Pudding, le petit Ber, Simon, Christophe et les autres. Ils fixaient le pignon de la maison voisine tout en discutant fermement : il y a, bien sûr, les vrais et les faux... "Moi, déclara Valéry, c'est la première fois que j'en vois un vrai. Enfin je veux dire un "vrai faux". J'en avais jamais vu que des empaillés, des "faux faux", dans les musées."

Le voisin, intrigué par cette dizaine de paires d'yeux braqués vers son pignon, a ouvert la fenêtre et a levé la tête vers la pointe du mur. C'est à ce moment précis que "la bête" a expédié sa "carte de visite", qui, rasant le nez du voisin, a atterri sur la pierre bleue de l'appui de fenêtre, entre ses mains.

La bête : un superbe (vrai) faucon crécerelle !

Nous sommes en avril. Oli, Amor, Al, Ben, Pudding, le petit Ber, Simon, Christophe et les autres se retrouvent toujours chaque soir autour de la famille Simpson, de "leur" musique et des problèmes d'incompatibilité d'humeur de leurs ordinateurs respectifs. Chaque soir, avant d'entrer, ils jettent un regard vers le pignon de la maison voisine : "la bête" est toujours là, perchée sur le bout d'une poutre, sous le bord du toit, qui les observe de son œil brillant.

Tous les soirs, en effet, depuis trois mois, très exactement un quart d'heure avant le coucher du soleil, ce faucon vient s'installer sur ce bout de poutre. Et tout aussi ponctuellement, chaque matin, un quart d'heure avant le lever du soleil, il s'en va... pas bien loin : pendant la journée, on le rencontre, dans un rayon de 2 à 300 mètres, perché sur les câbles électriques. A l'approche d'un piéton, il arrive qu'il décolle pour se poser 20 mètres plus loin, mais le plus souvent, il se contente de suivre les passants du regard.

Le pignon de briques de la maison voisine s'orne de traînées blanches de plus en plus nombreuses...

Le faucon crécerelle est le rapace diurne le plus commun. Sa silhouette est si caractéristique qu'il est très facile de le reconnaître. Il pratique le vol battu au-dessus des paysages ouverts qui met en évidence ses longues ailes pointues. De temps en temps, la crécerelle se met à battre frénétiquement des ailes contre le vent et fait du vol sur place. C'est le seul rapace de cette taille capable de cet exploit.

Le faucon crécerelle se nourrit presque exclusivement de petits rongeurs : campagnols, mulots, hamsters... Ces petits vertébrés représentent 85% de son régime alimentaire, le reste étant constitué par des insectes, des petits reptiles, des oiseaux (surtout leurs petits) et des escargots.

Habitants de Wierde, vous repérez sans peine le pignon aux traînées blanches...

S'il vous plaît, ne venez pas déranger "notre bête" : elle ne nous dérange pas. Au contraire, elle débarrasse le quartier des ses mulots, campagnols et escargots...

Jacqueline Blondiaux



Chaussée de Marche 90
5141 WIERDE
☎ (081) 40 11 24

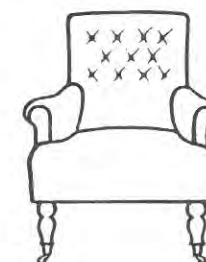
CEGELEC

MONMART ALBERT

CHAUSSEE DE MARCHE, 943
5100 WIERDE
TEL FAX : 081/400 100

MAISON DIDOT

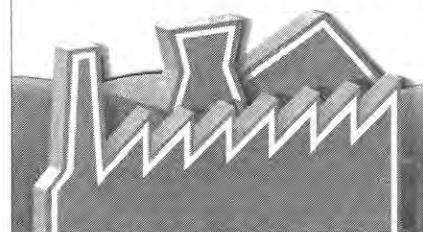
Mozet (081) 40 04 80
(081) 40 06 79



GARNISSEUR EN FAUTEUILS

Travail à l'ancienne . Devis gratuit .
Nombreuses références . Cannage
Rempaillage.

TOUS LES SERVICES BANCAIRES
REUNIS SOUS UN MEME TOIT.



LES ARCHITECTES DE L'ARGENT.

EPARGNE
COMPTES
EMPRUNTS
ASSURANCES
CREDIT A L'INDUSTRIE

DANS NOTRE REGION C'EST AUSSI

Jean-Luc LAMBOTTE et Cie scs

Rue de Nanvoie, 2 Chée de Louvain, 367
5100 ANDOY-WIERDE 5004 BOUGE
☎ (081) 40 03 22 ☎ (081) 21 10 05

A L'AGENCE OU A VOTRE DOMICILE :

PLACEMENTS - FINANCEMENTS - ASSURANCES - DEVICES ETRANGERES - OPERATIONS EN BOURSE -
PRETS HYPOTHECAIRES - LIVRETS D'EPARGNE - PAIEMENTS DE TOUS COUPONS - A BOUGE : SALLE DE
COFFRE - BANCONTACT

COLORAMA

TOUT POUR L'INTERIEUR
PAPIERS PEINTS * TENTURES * COULEURS
COUVRE-SOLS * ACCESSOIRES * DIVERS

CHAUSSEE DE MARCHE, 927
5100 WIERDE
TEL : 081/40 05 27

NAMUR
FLAWINE
COUVIN

Agnès et Antoine HESBOIS THYVIS

AGENTS AGREES

DE LA SOCIETE NATIONALE DE CREDIT A L'INDUSTRIE

TOUTES OPERATIONS BANCAIRES

SUR RENDEZ-VOUS
A VOTRE DOMICILE
A VOTRE MEILLEURE CONVENANCE

☎ : 081 / 40 07 41
Avenue des Cytises, 9
5100 ANDOY-WIERDE



MULTI-MINI-SERVICES

"TREFOIS Léon."

5100 JAMBES

Tél. 081 - 308520

LAMBOTTE José

TRAVAUX DE MACONNERIE

(gros oeuvre, maçonnerie décorative)

TRANSFORMATIONS

BETON, CHAPES, CARRELAGES, ETC.

RUE DU PERSEAU 51 - 5100 ANDOY

☎ : (081) 40 10 96

R.C. Namur : 57.968 T.V.A. : 690.240.914. Entreprise enregistrée



assureur-conseil
prêts - placements

Rue du Fort d'Andoy, 15

5100 WIERDE ☎ (081) 40 16 77

IP Lambotte Patrice
Entrepreneur de jardins
Diplômé de l'Ecole Horticole de Gembloux

Création et entretien - Plantations
Tailles, élagages, abattages
Scarification, etc ...

Chaussée de Louvain 1000
5022 Cognelée

Tél: 081/21 57 06
ou 081/40 03 22